

**LES FONCTIONNAIRES
FÉDÉRAUX
EN ONT ASSEZ !**

Le N° 2 Fr.

N° 246

24 janvier 1981

douzième année

la brèche

organe bimensuel du
Parti Socialiste Ouvrier (ex-LMR)
section suisse de la IV^e Internationale

POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ET UN RECYCLAGE GARANTIS



**Aidez-nous
à récolter
les 100 000
signatures
pour l'initiative**

L'initiative pour une formation et un recyclage garantis est sur la ligne de départ. La récolte des signatures débutera en février. Revendiquer la création, dans des ateliers publics d'apprentissage, d'au moins 10 000 places d'apprentissage pour la formation professionnelle, le recyclage et le perfectionnement professionnel, c'est se donner un levier important pour satisfaire les besoins les plus élémentaires des salariés et pour contrer la politique de
suite page 3



**PRÉSENTATION DE
NOTRE PROJET D'INITIATIVE**
pages 6-7

sommaire

EDITO
Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis 3
POLITIQUE
"Etre solidaires" : derrière les chiffres, des hommes 3
SOCIAL
Fonction publique : les fonctionnaires en ont assez 4
Large mobilisation dans la fonction publique 4
3 000 fonctionnaires fédéraux manifestent 4
Arts graphiques : fallait-il refuser le compromis ? 5
Social en bref 5
DOSSIER : Formation professionnelle
Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis 6-7
FEMMES
Formation professionnelle vaudoise : les femmes dans l'impasse (2) 8
INTERNATIONAL
L'ITALIE en 1981 : comme la Suisse en 1937 ? 9
Le plus gros parmi tous les scandales NAMIBIE 9
Le régime sud-africain intransigeant SALVADOR 10
Tout pour la victoire du FMLN ART/ARTISTES 10
Noverraz : "Créer pour se défendre" L'ÉVÉNEMENT 11
POLOGNE : "Saignez-vous vous-mêmes !" 12
TCHÉCOSLOVAQUIE : les normalisateurs s'acharnent contre Petr Uhl 12

abonnez-vous

Abonnements à la Brèche :

6 mois, enveloppe ouverte : fr. 22,50
une année, enveloppe ouverte : fr. 45.-
une année, enveloppe fermée : fr. 55.-
une année, étranger (Europe) : fr. 80.-
Outre-mer : prendre contact avec nous
abonnement de soutien : fr. 100.-
(Préciser le type d'abonnement)

Pour toute correspondance : Case postale
1 000 Lausanne 17 CCP 10 - 25 669

Ed. resp. C.A. Udry - Imprimerie Cedips, Lausanne

La lutte des femmes est internationale !

La campagne pour les droits égaux qui s'ouvre en Suisse, la réaction qu'elle suscite dans les milieux patronaux trouve son pendant à l'échelle internationale. Dans la plupart des pays capitalistes d'Europe et d'Amérique du Nord, le principe de l'égalité des droits, sur le plan juridique, a été acquis au cours des années 70. Des luttes massives se sont développées pour en imposer l'application, notamment dans le domaine de l'égalité d'embauche et salariale.

Pour donner à la campagne du PSO en faveur des droits égaux sa dimension internationaliste, une tournée de meetings est organisée avec une camarade du Socialist Workers Party des USA ¹⁾, Ilona GERSH, travailleuse des mines du Minnesota, membre active du National Organisation for Women (NOW, organisation nationale pour les femmes) et militante de la commission féminine du Syndicat des mineurs.

La bataille pour les droits égaux aux USA s'est centrée sur l'application de la législation interdisant les mesures discriminatoires à l'égard des femmes, notamment sur le plan de l'embauche et salarial. Des patrons ont été contraints de payer des millions de dollars de dédommagement à la suite de procès intentés par des femmes. Actuellement, les femmes américaines mènent une grande campagne pour la ratification de l'"EQUAL RIGHTS AMENDMENT" (amendement pour les droits égaux). Cette proposition d'amendement constitutionnel est destinée à supprimer toutes les discriminations fondées sur le sexe. Adoptée par le Congrès américain, elle doit être ratifiée par 38 Etats américains pour pouvoir entrer en vigueur. Pour en savoir plus, pour appuyer la campagne pour les droits égaux, participez aux meetings.

1) SWP, que la législation réactionnaire des Etats-Unis empêche d'être une section de la IV^e Internationale.

MEETINGS
avec Ilona GERSH,
membre du Socialist Workers Party
(USA),
mineuse et militante féministe

LA CHAUX-DE-FONDS
mardi 10 février, 20h.15
Maison du Peuple

GENÈVE
mercredi 11 février, 20h.30
Salle communale des Eaux-Vives

LAUSANNE
jeudi 12 février, 20h.15
Salle des Vignerons, Gare CFF

BIENNE
mercredi 18 février, 20h.15
Restaurant Saint Gervais
Org. : Parti socialiste ouvrier (PSO)

SI NOS ACTIVITES ET
NOTRE POLITIQUE
VOUS INTERESSENT :

prenez contact

PARTI SOCIALISTE OUVRIER
Section suisse de la IV^e Internationale
Adresses des sections romandes et tessinoise

case postale 13, 2500 Bienne 4 (032) 22 95 47
case postale 829, 2301 La Chaux-de-Fonds
case postale 59, 2800 Delémont 1
case postale 28, 1700 Fribourg 6
case postale 858, 1211 Genève 3 (022) 20 68 02
case postale 592, 1000 Lausanne 17 (021) 23 05 91
case postale 32, 2000 Neuchâtel 2 (038) 24 25 23
casella postale 225, 6901 Lugano

GENÈVE : MEETING BRÉSIL
avec LULA

lundi 2 février, 20h.30
Maison du quartier de la Jonction
avec la participation d'IGNACIO da SILVA dit "LULA", ancien président du syndicat de la métallurgie de Sao Bernardo (banlieue industrielle de Sao Paulo), démis de son mandat par l'Etat brésilien, actuellement président du Parti des Travailleurs du Brésil.

Organisation : Comité de solidarité avec le peuple brésilien / Genève - Centre d'étude et d'information sur le syndicalisme au Brésil.

POLOGNE 1980 :
la collection complète d'Inprecor sur la Pologne pour 30 francs français

Le 21 juillet, Inprecor consacre sa couverture d'avant les vacances au mouvement de grèves qui démarre en Pologne. Depuis, les comptes rendus, les analyses et les témoignages n'ont pas cessé de paraître. Le numéro du 15 décembre consacre un dossier de vingt-quatre pages à l'évolution de la crise polonaise. On y trouve, entre autres, les analyses de Jacek Kuron (animateur du KOR, le Comité d'autodéfense sociale), d'Antoni Macierevicz (dirigeant du Centre de recherches socialistes, regroupant les experts du syndicat Solidarité de la région de Varsovie) et de Karol Modzelewski (auteur, avec Kuron, de la "Lettre ouverte au POUP", rédigée en 1964 et aujourd'hui délégué du Comité de Solidarité de la faculté des sciences de Wrocław).

Les différentes contributions publiées par Inprecor depuis le début de la "crise polonaise" jusqu'à décembre 1980 (no 82 à 91) représentent l'équivalent d'un gros volume. Il est possible de l'obtenir pour le prix de 30 francs français (plus frais d'envoi), alors que l'achat au numéro s'élèverait à 100 francs français.

Pour se procurer cet instrument indispensable - qui présente le déroulement des événements, avance des perspectives et défend notre conception du socialisme plus longuement et plus complètement que les articles de "la Brèche" ne sauraient le faire - passez vos commandes et adressez vos chèques postaux ou bancaires à l'ordre de PEC, 2 rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil (mention "Inprecor-Pologne").



ALLEZ-Y VOIR VOUS-MEMES!

LAUSANNE

Centre paroissial d'Ouchy (Croix d'Ouchy) sa 24 janv., dès 16h.30 : Fête de soutien aux peuples du Chili, du Nicaragua et du Salvador. Films, débat, musique, stands, spécialités chiliennes. Org. : Acuch.

Cinémathèque, aula de Béthusy jusqu'au ve 27 fév. : rétrospective Jean-Luc Godard. Suite du programme : lu 26 janv., 19h. : *Le mépris* (1963), avec Brigitte Bardot, Fritz Lang, Jack Palance - 21h. : *Alphaville* (1965), avec Eddie Constantine, Anna Karina. me 28 janv., 19h. : *Alphaville* - 21h. : *Le mépris*.

ve 30 janv., 19h. : *Une femme mariée* (1964) - 21h. : *Deux ou trois choses que je sais d'elle* (1966), avec Marina Vlady. lu 2 fév., 19h. : *Deux ou trois choses...* - 21h. : *Une femme mariée*. me 4 fév. 19h. : *Week-end* (1967), avec Jean Yanne - 21h. : *La chinoise* (1967),

avec Juliet Berto, Jean-Pierre Léaud. ve 6 fév., 19h. : *La Chinoise* - 21h. : *Week-end*.

lu 9 fév., 19h. : *Pierrot le fou* (1965), avec Jean-Paul Belmondo et Anna Karina - 21h. : *One plus one* (1968), avec Mick Jagger et les Rolling Stones.

Théâtre du Vide-Poche, Palud 10 du ma 3 au sa 7 fév., 20h.30 : Roger Cunéo chante des *Chansons de Prévert et Kosma* (au piano : Sylviane Baillif-Beux). du ma 10 au sa 14 fév., 20h.30 : Roger Cunéo chante *Chiens et loups*. Prix des places : 12.-, ét., appr., AVS : 9.- fr. Location Galerie Mélisa, 22 56 86.

Aula de l'EPFL, avenue de Cour 33 ve 6 fév., 20h.30 : Roger Siffer, folk alsacien. Org., Loc. : AGEPLY, 47 20 95.

Cinéma de la Grande Salle, CHEXBRES ma 27, me 28 janv., 20h.30 : *Morocco*, de von Sternberg (1930), avec Marlène Dietrich ve 30, sa 31 janv., 20h.30 : *Woyzeck*, de Werner Herzog (RFA, 1978).

Cinéma d'Oron, ORON-la-Ville ve 6, sa 7 fév., 20h.30 : *Le dernier métro*, de François Truffaut (France, 1980). ve 13, sa 14 fév., 20h.30 : *Sürü (le troupeau)*, de Z. Okten et Y. Güney (Turquie, 1979). Un film magnifique (la claviste).

NYON

Le cinématographe, Cinéma Rex ma 10 tév., 20h.30 : *L'amour handicapé*, de M. Graf (Suisse, 1979).

GENÈVE

Théâtre de la Comédie du ma 10 au ve 13 fév., 20h.30 : le Living Theatre dans *L'Homme-Masse (Masse-Mensch)*, d'Ernst Toller (en version française : création à Genève), mise en scène : Judith Malina, décors, costumes, éclairages : Julian Beck. Org. : Théâtre Pluriel et la Comédie de Genève. Location dès le 26 janvier au Service culturel Migros-Genève (28 68 20) et à la Librairie-Kiosque du Boulevard (bd Georges-Favon, Genève).

Salle Patifio, av. de Miremont 26 ve 6 fév., 20h. : La cithare en Asie orientale : *Musique de Java et Musique coréenne*. Cité-ciné-club : ma 10 fév., 20h. : *L'Arnaque*, de G.R. Hill (USA, 1973) - 22h. : *The lady from Shanghai*, de Orson Welles (USA, 1947).

Pic-plouc, impasse rue du Lac sa 31 janv., 21h. : *Michel Buzzi et Gaston Schaefer : "D'un commun accord"*. sa 7 fév., 21h. : *Iain MacKintosh*, folk écossais.

Salle communale de Plainpalais jusqu'au ve 6 fév., 20h.15 (je, ve 19h., relâche sa et di) : *Hamlet-Machine*, de Heiner Müller, par le Théâtre de Carouge / Atelier de Genève.

Au théâtre de Carouge du ma 3 au di 22 fév. : *Les deux Denise, ou le Piano du pauvre*, d'Anne Cunéo. Adaptation scénique : Armen Godel et Martine Paschoud. Cécile Long de Bossay

POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ET UN RECYCLAGE GARANTIS

démantèlement de la bourgeoisie.

En temps de crise et de restructurations, la formation professionnelle est une question fondamentale pour tous les travailleurs :

Pour les jeunes dont les possibilités et les modalités de formation sont déterminées par le patronat.

Pour les femmes, repoussées dans des professions féminines nécessitant peu de formation et entraînant un travail ennuyeux.

Pour les femmes qui, après une interruption, souhaitent revenir à la vie active, mais ne disposent pas de moyens pour mettre leurs connaissances à jour et aboutissent ainsi dans des emplois auxiliaires.

Pour les handicapés et enfants en difficulté qui, quand ils trouvent encore une place, ne peuvent que suivre un apprentissage sans valeur.

Enfin et surtout, la question de la formation professionnelle est d'actualité pour nous tous, car la formation de nos enfants est importante et parce qu'il faut éviter la division de la classe ouvrière entre qualifiés et non-qualifiés. Laisser, en temps de restructurations, le

recyclage et le perfectionnement professionnel au pouvoir du patronat signifie se lier les mains par rapport à ceux qui, demain, licencieront ou réduiront les salaires. De nouvelles machines, de nouvelles techniques peuvent rapidement signifier pour hommes et femmes le passage de qualifiés à non-qualifiés.

L'application à chacun, aux apprentis et à la formation professionnelle, des Conventions Collectives de Travail (CCT), négociées par le syndicat, représente un pas important.

Mais il faut dépasser les limites des CCT, de l'atomisation des travailleurs et travailleuses dans les différentes entreprises, souvent non soumises, d'ailleurs, aux CCT. La revendication des Ateliers publics d'apprentissage montre la voie.

L'Etat doit, pour cela, délier plus facilement les cordons de sa bourse. L'argument des économies n'a que peu de poids quand on sait que la Suisse consacre quatre fois plus aux dépenses militaires qu'à la formation professionnelle. Mais surtout, notre projet exige le financement principal des ateliers publics (le 3/4) par une taxe patronale.

Le Parti socialiste ouvrier (PSO) a déjà adressé durant l'été 1979, à toutes les organisations ouvrières et de femmes, la proposition de lancer en commun une initiative instituant des ateliers publics d'apprentissage. Toutefois les querelles de clocher — forme atténuée du sectarisme — ont encore la suprématie dans le mouvement ouvrier. Les chapelles sont plus importantes que l'avenir de l'ensemble du mouvement ouvrier. C'est ainsi que seuls

Viva Kollektiv (Grisons) et l'Union Nationale des Etudiants Suisses (UNES) ont décidé une démarche unitaire en soutien à l'initiative.

Nous sommes cependant encouragés. Beaucoup de personnalités du mouvement ouvrier, de camarades expérimenté(e)s se sont engagé(e)s en faveur de l'initiative et sont entré(e)s dans son comité de lancement. Certaines sections syndicales et du PSS se sont déclarées favorables à l'initiative et combattent pour celle-ci dans leurs organisations.

C'est pourquoi l'initiative a été lancée par un comité d'action devant permettre, dans une phase ultérieure, l'intégration à la lutte d'autres forces sans que cela implique l'adhésion à la ligne d'un parti.

Le lancement de l'initiative exige beaucoup de notre part. Le PSO doit garantir, pratiquement seul, les 100 000 signatures.

Camarades, collègues ! Aidez-nous, soutenez notre combat ! Participez à la récolte de signatures, versez vos contributions au CCP 80 - 44 457 SAP - Zurich ! Diffusez notre matériel !

Tout pour une formation professionnelle et un recyclage garantis !

20 janvier 1981, F. O.

"Etre solidaires" :

Derrière les chiffres, des hommes !

"Vive la politique de stabilisation du Conseil fédéral !"
— Il peut étonner que ce slogan, mis en valeur par James Schwarzenbach, soit devenu aujourd'hui l'un des piliers de l'argumentation patronale en faveur du maintien du statut de saisonnier.

Objectivement le patronat, et notamment le petit patronat de l'USAM¹⁾ qui est à l'avant-garde de ce combat répugnant, n'ont aucun intérêt au blocage du marché du travail. Car la pénurie de personnel exerce une pression salariale vers la hausse. Pourtant ces messieurs invoquent la politique de stabilisation du Conseil fédéral, espérant ainsi obtenir une légitimation populaire au maintien de ce statut. Otto Fischer et ses pairs répètent inlassablement le même discours : stabiliser le nombre des étrangers, c'est ce que tout le monde réclame en Suisse des milieux xénophobes aux milieux syndicaux. Par conséquent, il faut maintenir le statut de saisonniers, sans quoi on assistera à une nouvelle augmentation du nombre des étrangers en séjour.

Malheureusement pour ces messieurs, cette argumentation peut se retourner contre eux.

1. La hausse du nombre d'étrangers que brandissent les défenseurs du statut de saisonnier repose en fait sur une manipulation statistique. Les 110 000 saisonniers sont déjà là ! Ils travaillent, habitent, consomment et paient des impôts en Suisse. Mais les statistiques de la population résidente suisse les ignorent. L'abolition du statut fera qu'ils apparaîtront enfin dans les publications de "La Vie économique" aux côtés des autres citoyens de ce pays. Le nombre d'immigrés vivant réellement en Suisse n'augmenterait que très légèrement²⁾.

La question est ainsi ramenée à un problème strictement humain. Veut-on admettre que ces travailleurs jouissent enfin également de nos droits démocratiques élémentaires ou veut-on les obliger à continuer à vivre en marge de nos cités, de nos droits et... de nos statistiques ?

C'est la question qui sera posée



aux citoyens les 4 et 5 avril prochains par "Etre solidaires" !

2. Si le statut de saisonnier doit être maintenu pour sauvegarder la politique de stabilisation du Conseil fédéral, cela nous indique que ce statut est nécessaire, non pas tant parce que "le travail saisonnier existe" (comme aime l'affirmer Kurt le pédant), mais parce que cela permet au patronat de disposer d'une certaine quantité d'étrangers qui échappent à l'attention des milieux qui réclament la stabilisation.

Admettre ce statut inhumain pour cette raison revient à légaliser une escroquerie, qui ouvre la

* Dans le bâtiment, la situation est encore plus grotesque : jusqu'en 1972, la majorité des saisonniers travaillaient 10 ou 11 mois par an³⁾. Lorsque la Confédération a introduit le régime des 9 mois, en avril 1973 (comme le réclamait James Schwarzenbach), l'opposition principale venait des entrepreneurs qui affirmaient qu'il en résulterait un renchérissement de la construction en raison d'une réduction de la durée de rentabilisation des machines de chantier.

Aujourd'hui, ils ont changé leur fusil d'épaule... parce qu'ils préfèrent que "leurs" immigrés ne figurent pas parmi les étrangers soumis à la politique de stabilisation ; et parce qu'ils ont appris à apprécier les multiples avantages que leur procure le fait que "leurs" immigrés vivent toute l'année dans la peur de ne plus être réengagés l'année suivante.



porte aux abus les plus graves.

Dans l'agriculture, l'hôtellerie, la construction, plus un immigré, entré récemment en Suisse, n'obtient un autre statut que celui de saisonnier. Pourtant, le caractère saisonnier de ces branches est largement discutable :

* Les cafés et restaurants de nos grandes villes par exemple ne connaissent pratiquement pas de saisons. La police des étrangers leur attribue pourtant des saisonniers. Les autorités légalisent ainsi de fait le travail au noir. Car une fois les 9 mois écoulés, le patron demandera inévitablement à son saisonnier de rester encore un peu. Et s'il refuse, le patron le menace de ne plus le réengager... Beaucoup d'immigrés de cette branche vivent ainsi 9 mois légalement et 2/3 mois clandestinement en Suisse, avec toute la peur, l'humiliation et les difficultés que cela implique. La police des étrangers tolère la chose car les permis annuels sont réservés aux autres branches !

La réalité est que le bâtiment connaît des saisons de 9 mois depuis que le Conseil fédéral oblige les saisonniers à quitter la Suisse pendant 3 mois. Voilà l'origine principale du caractère "saisonnier" de cette branche. Le prix de cette manipulation est bien sûr payé par les travailleurs !

Faucher

1) USAM : Union suisse des arts et métiers.

2) Augmentation due à l'arrivée probable d'un certain nombre de conjoints et enfants. Dans le Message concernant "Etre solidaires", le Conseil fédéral indique une prévision totale de 120 000 à 140 000 personnes, ce qui n'est que 10 000 à 30 000 de plus que les 110 000 saisonniers déjà admis à l'heure actuelle.

3) Dans les arguments contre l'initiative Schwarzenbach de 1970 de l'association des industries vaudaises, on pouvait lire : "Ces saisonniers qui au terme de l'initiative ne pourraient rester que 9 mois par an alors qu'ils restent actuellement souvent 10 à 11 mois, seraient de plus en plus difficiles à trouver".

Fonction publique :

Les fonctionnaires en ont assez !

Les manifestations des fonctionnaires fédéraux à Genève et la mobilisation du personnel cantonal et communal de la même ville (cf. article ci-contre) indiquent un changement dans les syndicats de la fonction publique.

"Nous avons assez attendu !" affirment ensemble les employés des PTT, des CFF, de l'AVS, les enseignants, les travailleurs hospitaliers, des services industriels, de la voirie ou de l'administration. Les 3 000 personnes descendues dans la rue samedi 17 janvier à Genève l'attestent.

Cette mobilisation est nouvelle pour le personnel fédéral et s'explique par les sacrifices acceptés, avec l'aval des directions syndicales, depuis des années. Dans la fonction publique genevoise, où le syndicat VPOD conduit une politique revendicative plus active depuis des années (qui a permis déjà de gagner les 42 heures contrairement au personnel fédéral), l'écho massif rencontré par la pétition de toutes les organisations syndicales montre que le personnel est décidé à obtenir, enfin, la semaine de 40 heures et une augmentation des effectifs.

Manifestation, pétition massives : cet exemple genevois montre que l'action syndicale est possible pour contrecarrer les mesures d'austérité que gouvernements cantonaux et fédéral ne cessent d'imposer depuis des années dans les services publics. Contrairement à toute la politique passée, qui faisait confiance à la

collaboration et à la participation de la gauche au gouvernement (Ritschard par exemple) pour résoudre les problèmes des travailleurs, les syndicats ont compris que seule leur action indépendante peut modifier le rapport de forces.

Surtout que la situation est favorable. De source patronale (bulletin du SDES, 13 janvier 1981) on souligne que "le déficit total (cantons, communes et Confédération) n'atteint pour 1978 que 409 millions contre 1419 l'année précédente, ce qui correspond à 1 o/o des dépenses globales. Depuis 1964, ce pourcentage n'a jamais été aussi faible". Et le SDES d'ajouter : "Il faut bien voir qu'à côté de ces dettes, il y a d'importantes fortunes financières et administratives". Le Conseiller d'Etat Ducret, responsable des finances genevoises, le confirme. Lui qui, au débat parlementaire du budget, s'écriait à l'adresse

des fonctionnaires : "cessez de revendiquer !" a découvert le pot aux roses dans son contre-projet à l'initiative fiscale du Parti du Travail. Ce contre-projet prévoit en effet une baisse des recettes de l'ordre de 12 millions que M. Ducret juge parfaitement possible vu l'état tout à fait sain des finances du canton !

En dépit de cette situation financière favorable, tant le Conseil fédéral que le Conseil d'Etat genevois ont déjà annoncé qu'ils ne céderont pas sur l'essentiel : la baisse des horaires et l'augmentation des effectifs. Pour le personnel fédéral, une adaptation du salaire réel est envisageable, mais pas davantage. Le Conseil fédéral espère ainsi désamorcer la mobilisation des fonctionnaires, comptant sur la modération des directions syndicales nationales qui n'ont pas voulu, jusqu'ici, mobiliser le syndicat comme l'a fait la section genevoise, reportant au 21 février une action nationale si

aucun accord n'est trouvé. Cette tactique risque simplement de favoriser les manœuvres du Conseil fédéral pour n'accorder que des miettes.

Les services publics — surtout le personnel fédéral — sont une base solide du mouvement syndical suisse. La mobilisation genevoise montre qu'une action décidée est possible pour réaliser enfin, dans les services publics, la diminution des horaires et le refus du blocage des effectifs que l'USS préconise depuis des années. Une action coordonnée, sur le plan national, permettrait aux syndicats non seulement de rattraper les salaires mais d'ouvrir une brèche dans la politique d'austérité des autorités et du patronat en arrachant les 40 heures et la hausse des effectifs. Au dernier Congrès de la VPOD, la direction s'était opposée à ce type d'actions nationales. Le personnel fédéral, conjointement à celui du canton de Genève, montre que ce type d'action (que proposait la gauche dans la VPOD) est possible. Elle renforcerait non seulement les salariés du secteur public mais la position de tous les travailleurs en Suisse et de leurs fédérations pour avancer dans la réalisation des 40 heures. Les syndicats de la fonction publique au niveau national sauront-ils saisir ce tournant ?

M. Thévenaz, 19 janvier 1981

3000 DANS LA RUE

Les employés de la Confédération sont en colère (voir brèche no 243-244 du 13 déc. 80). Ils travaillent 44 heures par semaine depuis 1965. Depuis 1972, leurs salaires réels ne sont pas augmentés. En 1974, par le blocage des effectifs, le Conseil fédéral leur impose un accroissement sensible des rythmes de travail. Enfin, durant ces deux dernières années, la non-compensation intégrale du renchérissement permet à l'Etat de prélever 200 millions sur leurs traitements. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase...

Le 11 novembre dernier, l'Assemblée des Délégués de l'Union Fédérative du Personnel de la Confédération (PTT, cheminots, douaniers, etc.) décide l'organisation de manifestations de rue dans les principales villes de Suisse si le Conseil fédéral n'entre pas sérieusement en matière sur ses revendications :

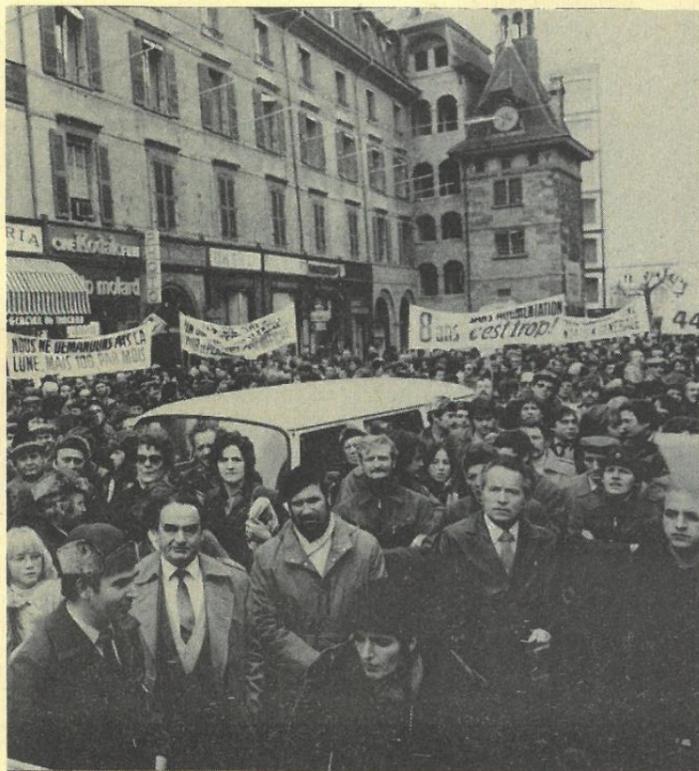
- * augmentation de salaire unique de 100 francs pour tous et 2 o/o linéaires;
- * ouverture de discussions pour la semaine de 40 heures avec compensation d'effectifs;
- * suppression du blocage du personnel.

Il faut rappeler que les négociations ont été rompues par la Confédération en novembre dernier. La prochaine entrevue du 27 janvier entre les organisations syndicales et le Conseil fédéral sera donc décisive : si aucune perspective d'accord ne se dessine, les fonctionnaires fédéraux descendront massivement dans la rue le 21 février prochain.

Cependant, dès l'Assemblée des délégués du 11 novembre, une minorité de sections (Berne et Genève, en particulier) se prononce pour l'organisation de manifestations avant les négociations du 27 janvier. Sur le plan local, des mobilisations se sont donc déroulées en décembre et janvier : 1 500 employés des chemins de fer le 16 décembre à Berne, plus de 500 postiers le 18 décembre et 3 000 fonctionnaires fédéraux le 17 janvier, à Genève. Ces manifestations massives constituent un avertissement sérieux au Conseil fédéral, ceci malgré la volonté d'apaisement de la direction centrale de l'Union Fédérative.

A Genève, les deux manifestations du 18 décembre et du 17 janvier ont marqué un événement de première importance. La première, à l'initiative des postiers, contre la volonté de la direction centrale de l'Union-PTT, d'ailleurs copieusement sifflée lors du rassemblement, a démontré une combativité exceptionnelle. Les nombreux jeunes postiers ont même failli déborder les organisateurs pour bloquer le pont du Mont-Blanc... La seconde, prise en charge par l'Union Locale du Personnel Fédéral, a fait preuve d'une capacité de mobilisation considérable, dépassant même certains "1er Mai". Il faut seulement regretter que de telles manifestations n'aient pas pu être organisées au niveau national avant le 27 janvier.

Dickens



Genève :

Large mobilisation dans la fonction publique

A la suite du débrayage de cet automne au Bucas/Hospice Général et de la victoire qui s'ensuivit (5 semaines de vacances, droit de travailler à 95 o/o, soit 40 heures, pour le même salaire), les militants de la VPOD et de la FchP sentaient la nécessité de ne pas s'arrêter en chemin et d'essayer d'obtenir la diminution du temps de travail dans toute la fonction publique. C'est ainsi qu'à la fin 80, la grande majorité des organisations du personnel concernées¹⁾ se sont mises d'accord autour d'une pétition avançant les 40 heures, les 5 semaines, un congé-maternité de 16 semaines et l'interdiction de licencier durant la grossesse, une augmentation des effectifs dans les services sous contrôle du personnel et une baisse du nombre d'élèves par classe.

Pour la première fois, la division de la fonction publique genevoise a pu être dépassée par le ralliement des différentes intersyndicales de secteur et par le fait que le mouvement s'adresse simultanément à tous les employeurs concernés (Etat, communes, Services Industriels (SI), etc.) à l'exception des transports publics (TPG). Après

quelques semaines de récolte, la pétition a connu un important succès avec plus de 7 750 signatures, soit plus du tiers du personnel de l'Etat et des communes ! Les SI et les hôpitaux sont les secteurs qui ont le mieux répondu, ces derniers faisant 1 000 signatures de plus qu'en 1979 lors du mouvement des hospitaliers centré sur les mêmes revendications.

Maintenant que l'unité des organisations a pu être réalisée autour de la pétition, et après le succès de cette dernière, la question centrale qui se pose au mouvement est celle de la préparation d'une assemblée générale de la fonction publique en février et de la méthode à envisager pour mobiliser tous les secteurs et services. Le Conseil d'Etat a en effet accepté de négocier mais il ne cédera, en particulier sur les effectifs et les 40 heures, que si le personnel est décidé à les obtenir. Il s'agira à la fois de se donner tous les moyens (commissions de mobilisation groupant des représentants de tous les services, matériel d'agitation, etc.) pour que le personnel participe massivement aux assemblées du mouvement, et de convain-

cre l'ensemble des organisations qu'il ne suffira pas de s'asseoir à une table avec le Conseil d'Etat pour qu'il nous accorde les 40 heures. Seuls la mobilisation et le recours à des moyens d'action tels que le débrayage pourront permettre de débloquer la situation.

Nous entrons à Genève dans une année électorale, et peut-être que les travailleurs de la fonction publique se souviendront à cette occasion de toutes les promesses et déclarations des partis bourgeois à l'époque de l'initiative 40 heures : aujourd'hui c'est trop tôt, mais il faut que vous les ayez en 1980 avaient dit les radicaux à l'occasion d'un congrès à Thyon 2000 (!). Après l'élection tapageuse du très libéral professeur Werner en remplacement du socialiste Donzé à la tête du Département de la Prévoyance Sociale, le mouvement de la fonction publique jouera un rôle-clé pour empêcher les partis bourgeois de s'attaquer aux fonctionnaires et aux travailleurs en général. Son succès intéressera donc toute la classe ouvrière, et notamment les travailleurs du privé qui se trouveraient alors en meilleure posi-

tion pour réclamer à leur tour une diminution du temps de travail. Les patrons n'en sont d'ailleurs pas dupes puisqu'ils ont demandé à être entendus par le Conseil d'Etat au moyen d'un encart publicitaire qui s'attaquait directement aux fonctionnaires. Il importe donc que l'ensemble des syndicats et partis ouvriers se préparent à soutenir les travailleurs de la fonction publique ; c'est là une tâche de solidarité importante dont le PSO ne fera en tout cas pas l'économie.

Bersot, 14 janvier 1981

1) Association des syndicats autonomes genevois (ASAG), Fédération des syndicats chrétiens de Genève (FchP/CRT), Fédération suisse du personnel des services publics (VPOD - Genève), Union des agents municipaux (UDAM), Fédération des associations de maîtres du Cycle d'orientation (FAMCO), Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG), Groupement du personnel administratif et technique du Cycle d'orientation (GPATCO), Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI - Genève), appuyés par le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat, la Commission du personnel de la Ville de Genève, l'Intersyndicale du personnel des Services Industriels, la Commission du personnel de l'Hospice général.

Arts graphiques :

Fallait-il refuser le compromis ?

Le compromis finalement obtenu par le SLP, nous l'avons dit (cf. la brèche no 243/244, 13 déc. 80), n'est pas, en tant que tel, un instrument efficace face à l'offensive patronale dans les arts graphiques. Il n'est pas rien non plus. Surtout si, à l'échelle nationale comme dans les entreprises, la capacité d'action que le SLP a prouvée dans la lutte contractuelle — et qui a renforcé ses rangs — est mise en oeuvre pour contrôler et faire appliquer les acquis obtenus. En d'autres termes, si cette bataille se solde par un compromis honorable au niveau des résultats matériels, le dispositif de défense syndical a pu, lui, s'étendre et s'affirmer au cours de cette lutte.

Fallait-il, dans ces conditions, voter non au résultat, comme le proposait la majorité de la section de Genève ? Nous ne le pensons pas. Premièrement, la mobilisation, au niveau national, avait atteint son



niveau le plus élevé (depuis 1922 !). Certes une partie de l'appareil syndical a saboté l'action (comme à Bâle). Mais il était impossible de relancer la grève, comme l'atteste le peu d'engagement à la grève dans bien des entreprises suisse-allemandes. La direction du SLP Genève le savait. Certes, dans sa section, le potentiel d'action était plus élevé et bien des militants ont eu le sentiment que toutes les forces n'avaient pas été engagées pour arracher le meilleur résultat possible.

Mais c'est là le second aspect. La direction genevoise, engagée depuis longtemps dans l'opposition de gauche du SLP, se devait, à notre avis, de tenir compte du rapport de forces national et non seulement local. Un contrat est toujours un compromis à partir d'un rapport de forces donné. Poursuivre la grève à Genève n'aurait pas modifié le résultat. En acceptant ce contrat, la direction genevoise aurait montré qu'elle comprenait la situation de l'ensemble du syndicat, renforçant ainsi les positions de la gauche. Car celle-ci, après cette lutte contractuelle, doit montrer qu'elle sait diriger l'ensemble du syndicat pour contrecarrer sa vieille direction droitiste. En votant non, au contraire, on donne des arguments à cette dernière pour faire feu de tout bois contre la gauche. Voter oui au contrat ne signifiait pas pour autant accepter comme fatal le compromis obtenu. C'était montrer que, face au patron, le syndicat savait qu'il ne pouvait aller plus loin. Ceci tout en ouvrant la bataille dans le syndicat (et non sur le vote de la CCT) sur le bilan de cette lutte, les responsabilités de la direction, les changements dans le fonctionnement et la direction à mettre en avant pour que, la prochaine fois, le SLP puisse arracher davantage.

M. T.

Bâle : pourquoi ces difficultés ?

Il est assez surprenant de voir, en pleine lutte contractuelle, le président de la section bâloise du syndicat et membre du comité central du SLP organiser une assemblée de 400 militants pour protester, non pas contre le patronat, en vue d'obtenir un meilleur contrat, mais contre le mot d'ordre de grève du SLP et contre Aeberli (figure de proue de l'aile combative en Suisse allemande) en particulier.

Assez étonnant, en effet. Les conditions de travail sont-elles si radicalement différentes de Bâle à Zurich, ou la politique syndicale n'y est-elle que l'affaire d'une petite poignée de dirigeants ? La différence ne réside pas au niveau des conditions de travail, et en outre, Bâle est une ville qui possède une tradition de mouvement ouvrier relativement plus forte qu'ailleurs en Suisse allemande, il n'y a qu'à comparer les résultats des élections et des votations. Il faut bien plutôt chercher du côté de la politique syndicale. A Bâle, ce sont encore des syndicalistes attachés de très près à la paix du travail qui font la politique de la section; celle-ci n'a pas pu devenir un pôle d'attraction pour des militants des générations plus jeunes, qui, dans d'autres sections se sont engagés activement dans la vie syndicale. Bâle est restée à l'écart de processus qu'on a connus en Suisse romande ou à Zurich depuis le milieu des années 60, processus qui ont, malgré les confrontations, conduit à un tenace travail de construction du syndicat, amenant de nouvelles personnes à se joindre à ce combat (y compris de nouveaux hommes de confiance, de nouveaux membres des commissions du personnel), et permettant d'utiliser l'énergie dégagée par l'enthousiasme soixante-huitard au profit du syndicat.

Il n'est pas étonnant dès lors que les sections romandes et zurichoises, notamment, aient réagi très tôt aux problèmes posés par le bouleversement technologique dans l'imprimerie et qu'elles soient arrivées relativement tôt à en tirer les conséquences les plus importantes pour la politique syndicale. A Bâle par contre on campait fièrement sur les vieilles positions. Et si la direction de section s'est décidé à mobiliser la base, cet automne, loin d'affronter le patronat, il s'agissait tout simplement de refuser les mots d'ordre centraux. Pourtant, même si un Trautwein (Président, Bâle) se mettait en tête de défendre réellement des intérêts corporatistes, les choses sont telles aujourd'hui qu'il devrait lui aussi en appeler à la mobilisation de la base...

Un regret pour terminer. On sait que c'est à Bâle que les POCH (Organisations Progressistes de Suisse) se trouvent en meilleure position (10 o/o des voix aux élections). Dommage que ces beaux résultats n'aient strictement aucun effet sur ce qui devrait, aux yeux de militants dévoués au mouvement ouvrier, être l'essentiel : le renouveau des syndicats, indispensable si l'on veut renforcer le mouvement ouvrier face à un avenir qui ne s'annonce pas tendre.

Bresche (no 171, du 15 décembre 1980)

SOCIAL EN BREF...

Les médecins genevois provoquent

● Début janvier, 500 médecins genevois (sur un total de 850) ont décidé de ne plus appliquer les tarifs des caisses-maladie et de rompre la convention entre celles-ci et l'Association des Médecins Genevois (AMG). Ils exigent une hausse du tarif des consultations de 21 francs actuellement à 30 francs. Selon les caisses-maladie, cette revendication équivaut à une hausse de 14 millions. L'Association des Médecins Progressistes, qui combat cette décision de l'AMG, a calculé que cela reviendrait à une hausse des cotisations de 120 francs par an et par assuré, alors que les médecins, dont le revenu moyen est de 150 000 francs obtiendraient, tous frais déduits, une hausse de salaire de 700 francs par mois !! Après la hausse des tarifs hospitaliers, des franchises et la diminution des subventions aux caisses-maladie, les médecins genevois (dont de nombreux libéraux qui ont fait élire Aloys Werner au Conseil d'Etat contre le candidat socialiste) n'ont pas peur de la provocation ! Surtout quand on sait que les tarifs médicaux à Genève sont de 30 o/o supérieurs à ceux de Bâle-Ville et de 18 o/o à ceux de Zurich, donc les plus chers de Suisse (Zurich est en deuxième position).

A l'initiative des Médecins Progressistes, toute la gauche (cartel syndical USS et chrétien, Fédération romande des consommatrices, PS, PdT, PSO, etc.) a décidé de lancer une pétition au Conseil d'Etat pour qu'il fixe immédiatement un tarif cadre, aux conditions des caisses-maladie (qui ne sont prêtes qu'à accorder une hausse de 3 millions sans répercussion sur les cotisations). On verra ici à l'épreuve le "spécialiste" (bourgeois !) de la santé Aloys Werner...

Vers une grève dans les garages genevois ?

● En juin 1980, les syndicats FTMH-FCOM-FCTA ont déposé un cahier de revendications en vue du renouvellement de la convention collective des garages genevois qui arrivait à échéance le 31 décembre 1980.

Six mois après, les négociations n'ayant pas abouti, la convention collective n'a pas été renouvelée. Depuis le 1er janvier 1981, il n'y a plus de convention collective dans ce secteur.

Cette situation est due à l'intransigeance du patronat qui a refusé les revendications des travailleurs notamment :

- l'introduction progressive du 13e mois de salaire;
- la 4e semaine de vacances généralisée;
- la 5e semaine de vacances pour les travailleurs âgés et les apprentis;
- la réduction par étapes de l'horaire;
- l'ajustement des salaires minimums d'embauche;
- des droits syndicaux (affichage, représentant syndical);
- commission paritaire hygiène sécurité;
- interdiction de licencier pendant la maladie ou l'accident.

L'assemblée générale unitaire des syndicats FTMH-FCOM-FCTA des travailleurs des garages du 15 janvier 1981, ayant pris connaissance de la situation, a décidé à une écrasante majorité, au vote à bulletin secret, la grève et a élu un comité de grève pour l'organiser.

Néanmoins, toute mesure a été suspendue jusqu'au 26 janvier, date à laquelle l'Office cantonal de conciliation se réunira.

FTMH, J.P. Thorel
FCOM, G. Tissot
FCTA, Ed. Niklaus

Journée de travail de la commission féminine de l'USS du 17 janvier :

Pour une campagne syndicale en faveur de l'égalité des droits

● Participation importante à cette journée : quelque 200 femmes syndiquées et quelques collègues hommes ont débattu de la campagne à mener par l'Union syndicale et ses fédérations dans la perspective de la votation de juin sur l'égalité des droits entre hommes et femmes. Lieu de débat, d'échange d'expériences, cette rencontre a formulé des propositions précises pour une prise en charge par les syndicats de cette campagne. D'abord le thème de l'égalité devrait être une revendication essentielle de l'USS lors du Premier Mai 1981. Deuxièmement, les syndicats devraient reprendre à leur compte la pétition lancée par les femmes de la Fédération du textile, de la chimie et du papier (FTCP) qui demande aux autorités, à tous les niveaux, de prendre rapidement — après la votation de juin si l'égalité entre hommes et femmes est acceptée — toutes les mesures nécessaires pour garantir son application dans les faits, en particulier au niveau salarial. Cette pétition constitue un excellent instrument car elle met le doigt sur le problème central : l'application effective de l'égalité entre hommes et femmes et les tâches syndicales qui en découlent. Elle doit être reprise dans toutes les sections syndicales, dans toutes les fédérations, sur les lieux de travail, pour argumenter concrètement durant la campagne. Elle permet éga-

lement de gagner des femmes à une activité dans les syndicats.

La journée de travail a mis en évidence les problèmes auxquels sont confrontées les femmes dans le syndicat. Comment gagner la majorité des collègues hommes à faire du syndicat un instrument où les femmes salariées trouvent leur place, un instrument qui prend à son compte les préoccupations et les revendications spécifiques des femmes ? La campagne pour les droits égaux offre, de ce point de vue, une



occasion importante. Les femmes syndiquées entendent trouver, dans leur section, leur fédération, des réponses concrètes aux problèmes qu'elles rencontrent dans l'entreprise, à l'atelier ou au bureau. A cette conférence, de nombreux exemples furent donnés : celui d'une syndiquée qui travaille dans le secteur de la production alimentaire et qui a expliqué le chantage du patron par rapport à l'égalité des salaires. Celui-ci menace en effet d'appliquer cette égalité sous la forme d'une diminution de salaire pour les hommes et d'une augmentation pour les femmes. L'égalité des salaires devient clairement le prétexte à une "égalisation" des salaires vers le bas, le moyen d'exercer un véritable chantage qui vise à approfondir plus encore les divisions entre hommes et femmes dans l'entreprise. Comment un syndicat doit-il répondre à une telle situation ? Bien entendu la réunion du 17 janvier n'a pas pu apporter de réponses à toutes ces questions. Il reste à souhaiter qu'elle ait un véritable prolongement dans l'activité des fédérations et de l'USS par une campagne véritable sur les droits égaux, que les résolutions qui y ont été prises ne restent pas dans les tiroirs. Les militantes et militants du PSO dans les syndicats y contribueront, dans la perspective de renforcer les syndicats.

correspondante

PRÉSENTATION DE NO

Cette présentation de l'initiative n'e points, il s'agit de souligner ses objectifs aurions pu encore ajouter chiffres et s Mais derrière ces données, il y a un ch une amélioration neutre de la formation but d'améliorer la position de départ d trouvent confrontés aux patrons, qui d tissage (apprentissage de maîtrise). La cr tion professionnelle de 1978 - que l'Un rendum - ont détérioré les conditions de à l'avantage du patronat. Notre initiati mouvement ouvrier n'avait qu'un non à aujourd'hui, avec cette initiative, d'affirm avant pour une réelle amélioration des c leuses et tous les travailleurs.

INITIATIVE POPULAIRE
"POUR UNE FORMATION PROFESSIO

Les citoyens et citoyennes soussignés ay l'article 121 de la constitution fédérale et bre 1976 sur les droits politiques, art. 68 il suit :

Article 34 c

- 1 La Confédération institue un droit appartient aux cantons de mettre en fins notamment :
 - a. D'assurer une formation complète de trouvent pas une place d'apprentissa correspondant à leur choix, qu'à ce scolaire. Ces mesures s'appliqueront de travailleurs immigrés, ainsi qu'aux b
 - b. D'organiser des stages pratiques comp mation.
 - c. De créer des possibilités de recyclage ceux qui le désirent, sans discriminati
- 2 A ces fins, la Confédération charge le et d'autres établissements de formatio
 - a. Ce faisant, on tiendra particulièrement spécifiquement touchés par des modif professionnelles ou qui, de manière gé d'apprentissage diversifiées ou de post professionnel.
 - b. La formation ainsi instaurée doit être bénéficié à exercer des activités pr formation terminée, à favoriser l'acqui professionnelles.
 - c. La formation dispensée dans ces établ cat fédéral de capacité; elle doit être nelles.
 - d. La fréquentation de ces établissements et les adultes qui fréquentent ces ét demnité de formation dont le montan chômage.
- 3 Le financement de ces mesures est assu
 - a. Des cotisations à la charge des employ la masse salariale. 75 o/o des frais aff par ces cotisations.
 - b. Des subventions de la Confédération et
 - c. Des contributions de l'assurance-chôm de formation versées aux personnes qui

Disposition transitoire
La législation d'exécution sera mise en vig l'acceptation de la présente initiative par le

Art. 1

Il ne s'agit pas d'instituer un droit général à la formation professionnelle mais bien plus d'empêcher que l'apprentissage d'une grande partie des jeunes et la formation de ceux qui sont déjà à la production ne perdent sans cesse leur valeur. Or c'est ce qui se passe actuellement depuis l'introduction de la "formation élémentaire" (codifiée par la nouvelle loi sur la formation professionnelle de 1978) et avec le développement du marché des places d'apprentissage en cette période de crise. Les apprentissages dans des professions sans avenir ni qualification réelle, à des conditions d'embauche scandaleuses, croissent en flèche. Par contre, les places d'apprentissage dans des professions où l'on peut s'attendre à un développement industriel et conduisant à une qualification effective n'augmentent presque pas. Dans ces professions, on n'offre de formation qu'aux cadres.

Croissance des contrats d'apprentissage 1974/1978

Boulangers-pâtisseries	+ 126,4 o/o
Sommeliers, employés de services	+ 242,9 o/o
Cuisiniers	+ 106,8 o/o
Vendeurs, vendeuses	+ 49,5 o/o
Coiffeuses pour dames	+ 37,9 o/o

Constructeurs de machines	- 0,1 o/o
Mécaniciens de précision	- 15,2 o/o
Monteurs d'appareils électroniques et télécommunications	+ 3,3 o/o

Notre initiative, et la mobilisation du mouvement ouvrier, doivent contraindre la Confédération à intervenir dans cette situation. Comme d'ailleurs en matière de recyclage et de perfectionnement professionnel en créant enfin des institutions qui permettent de le réaliser.

Ce n'est pas que nous fassions confiance à l'Etat mais parce que seules des mesures de ce type permettent de dépasser la situation actuelle où la formation est laissée, complètement atomisée, à mille entreprises différentes, laissant jouer les lois de la concurrence et du profit de chaque maître d'apprentissage.

Nous nous sommes décidés pour une initiative exigeant une intervention de la Confédération, car seules des mesures nationales permettent d'intégrer les régions dites retardées, où la situation de l'apprentissage est la plus catastrophique. Au contraire, des initiatives cantonales se heurteraient, précisément dans ces régions et cantons, à un rapport de forces plus défavorable et des ressources financières plus limitées.

Art. 1. a.

Il s'agit d'empêcher que le manque de places d'apprentissage qualifiées - et l'augmentation des jeunes sans aucune formation qui en découle - ne soit simplement "résolu" en autorisant des entreprises à engager des apprentis à n'importe quelles conditions. Les jeunes les plus défavorisés en sont les premiers les victimes. Leur donner la possibilité d'une formation de leur choix signifie qu'il faut donner à tous la possibilité de se décider pour un métier correspondant à leurs options alors que le patronat, au contraire, les sélectionne selon ses besoins. Il faut spécialement tenir compte :
* des femmes, dont 30 o/o peuvent actuellement suivre une formation professionnelle et parmi celles-ci, les trois quarts sont dans des "professions féminines" à

- basse qualification (bureaux, vente, soins corporels);
- * des enfants d'immigrés, qui sont sous-représentés dans les écoles professionnelles et de plus casés dans les professions les moins bien qualifiées;
- * des handicapés, qui, selon les rapports des organisations des handicapés, sont de plus en plus relégués depuis la récession.

Selon des enquêtes psychologiques, seuls 5 o/o de tous les jeunes n'auraient pas les conditions requises pour suivre une formation ou une école supérieure. En revanche, 85 o/o des jeunes seulement peuvent suivre de telles formations. La différence - soit un jeune sur 10 environ ! - montre quelles sont les victimes du monopole patronal sur la formation professionnelle.

Art. 1. b.

Il s'agit d'empêcher qu'une formation trop spécialisée à l'entreprise, trop étroite, défavorise les jeunes, après leur apprentissage, dans la recherche d'une place de travail.

Art. 1. c.

Les nouvelles technologies et les restructurations industrielles rendent toujours plus actuelle la nécessité du recyclage et du perfectionnement professionnel. Souvent, des entreprises organisent elles-mêmes un recyclage sur leurs nouvelles machines. Mais celui-ci est très étroitement lié à l'entreprise ou même à la machine et rive ainsi le travailleur à sa place de travail. En outre, ces nouveaux postes impliquent souvent une baisse ou une stagnation du salaire et

un travail monotone et intense. Il faut que l'Etat organise des recyclages ouvrant au contraire à une large qualification. Ceux-ci doivent aussi être ouverts aux femmes qui - souvent à cause des enfants - ont interrompu leur travail et veulent le reprendre, en leur permettant de compléter leurs connaissances professionnelles antérieurement acquises. Tandis qu'aujourd'hui, il ne leur reste souvent que des travaux d'auxiliaires.

Art. 2

Pour qu'une formation ouvre réellement à une qualification et à un avenir professionnel, elle ne doit pas être liée à une seule entreprise. Le patronat peint le diable sur la muraille en disant qu'en dehors de l'entreprise l'apprentissage n'a aucun lien avec la pratique et la réalité du métier. Mais les ateliers publics déjà existants prouvent le

contraire : à Winterthur, Samadan, Berne ou Lausanne, ils passent pour des écoles d'élite. De tels ateliers peuvent même prendre quelques commandes de production ou organiser des cours pratiques en entreprise. Dans une masse de petites entreprises au contraire, les apprentis sont embauchés simplement comme main-d'œuvre à bon marché et ne se qualifient pas professionnellement.

UNITÉ DU MOUVEMENT OUVRIER
POUR AMÉLIORER
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour le Parti Socialiste Ouvrier (PSO, anciennement LMR), le front uni du mouvement ouvrier est indispensable pour renforcer la classe ouvrière. Cette unité doit être construite autour des revendications qui sont dans l'intérêt de tous les travailleurs. Il ne s'agit donc pas de demander un accord avec telle ou telle organisation mais sur un objectif commun d'action. C'est dans la lutte pour cette revendication que les travailleurs jugeront aussi de la nécessité de s'organiser au syndicat ou de l'utilité d'un parti.

C'est dans ce sens qu'en juin 1979 nous avons proposé à toutes les organisations du mouvement ouvrier, des femmes, de l'immigration, de la jeunesse, de discuter notre projet d'initiative. Plus de 100 organisations ont été contactées. Le Parti Socialiste, les syndicats USS et chrétiens l'ont été tant au niveau des directions nationales que de leurs sections ou fédérations, et furent invités à l'élaboration commune de ce projet. A son congrès de 1980, le Parti Socialiste Suisse a refusé cette collaboration, sans même en discuter avec nous. La section genevoise du PSS soutient cependant localement cette initiative. L'Union Syndicale Suisse nous a répondu par une longue lettre expliquant son

refus. Les syndicats chrétiens n'ont pas réagi, leur fédération du personnel fédéral a refusé tandis que la Confédération Romande du Travail (CRT) appuie la revendication et soutiendra localement l'initiative. Le Parti du Travail n'a pas levé le petit doigt tandis que les POCH refusent un travail en commun et font campagne, dans d'autres organisations, contre une collaboration avec nous.

Finalement, seuls le Viva Kollektiv (Grisons) et l'Union Nationale des Etudiants Suisses (UNES) ont décidé de participer au comité d'initiative national.

En revanche, bien des personnalités du mouvement ouvrier, du Parti Socialiste et des syndicats, participent au comité d'initiative. Elles sont prêtes à donner leur nom pour le soutien de cette initiative et à intervenir, dans leurs organisations, pour l'appuyer. Cela devrait permettre, dans une phase ultérieure, d'élargir le soutien. C'est aussi pourquoi cette initiative n'est pas portée par le PSO mais par un comité national d'initiative. Car nous attendons encore, de toutes ces organisations, qu'elles défendent les objectifs de cette initiative, qui sont clairement dans l'intérêt des travailleurs, et non des intérêts partisans.

ines - 0,1 o/o
 on - 15,2 o/o
 lectroniques + 3,3 o/o

la mobilisation du mouvement ouvrier, la Confédération à intervenir d'ailleurs en matière de recyclage professionnel en créant enfin l'attent de le réaliser.

les affections confiance à l'Etat mais les mesures de ce type permettent de quelle où la formation est laissée, à mille entreprises différentes, la concurrence et du profit de passage.

décidés pour une initiative exigeant la Confédération, car seules des mesures intégrées les régions dites retardées, le tissage est la plus catastrophique. Les cantons se heurteraient, les cantons, à un rapport de et des ressources financières plus

bureaux, vente, soins corporels); les, qui sont sous-représentés dans les et de plus casés dans les professions qualifiées;

selon les rapports des organisations de plus en plus relégués depuis la

psychologiques, seuls 5 o/o de tous les conditions requises pour suivre l'école supérieure. En revanche, ne peuvent suivre de telles formations soit un jeune sur 10 environ ! - victimes du monopole patronal sur elle.

qu'une formation trop spécialisée ne défavorise les jeunes, après leur recherche d'une place de travail.

intense. Il faut que l'Etat organise au contraire à une large qualification être ouverts aux femmes qui - ants - ont interrompu leur travail en leur permettant de compléter des formations professionnelles antérieurement acquises, il ne leur reste souvent que des

r, Samadan, Berne ou Lausanne, es d'élite. De tels ateliers peuvent des commandes de production ou techniques en entreprise. Dans une crises au contraire, les apprentis sont comme main-d'œuvre à bon pas professionnellement.

tiens n'ont pas réagi, leur fédération a refusé tandis que la Confédération (CRT) appuie la revendication et initiative. Le Parti du Travail n'a tandis que les POCH refusent un campagne, dans d'autres organisations avec nous.

iva Kollektiv (Grisons) et l'Union Suisses (UNES) ont décidé de par une nationale.

personnalités du mouvement ouvrier et des syndicats, participent au sont prêtes à donner leur nom initiative et à intervenir, dans leurs pays. Cela devrait permettre, dans un large soutien. C'est aussi pour pas portée par le PSO mais par un ve. Car nous attendons encore, de qu'elles défendent les objectifs de clairement dans l'intérêt des travailleurs partisans.

POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ET UN RECYCLAGE GARANTIS

PRÉSENTATION DE NOTRE PROJET D'INITIATIVE

Cette présentation de l'initiative n'est pas une explication juridique. En quelques points, il s'agit de souligner ses objectifs sociaux et politiques. A chaque fois, nous aurions pu encore ajouter chiffres et statistiques qui confirment la réalité actuelle. Mais derrière ces données, il y a un choix politique à faire. Notre initiative n'est pas une amélioration neutre de la formation professionnelle et du recyclage. Elle a pour but d'améliorer la position de départ des salariés sur le marché du travail où ils se trouvent confrontés aux patrons, qui décident de l'embauche et contrôlent l'apprentissage (apprentissage de maîtrise). La crise économique et la nouvelle loi sur la formation professionnelle de 1978 - que l'Union Syndicale Suisse avait combattue par référendum - ont détérioré les conditions de la formation professionnelle pour les salariés, à l'avantage du patronat. Notre initiative veut surmonter cette situation. En 1978, le mouvement ouvrier n'avait qu'un non à opposer au projet de loi patronale. Il s'agit aujourd'hui, avec cette initiative, d'affirmer un oui du mouvement ouvrier, un pas en avant pour une réelle amélioration des conditions de formation pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs.

INITIATIVE POPULAIRE "POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ET UN RECYCLAGE GARANTIS"

Les citoyens et citoyennes soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'article 121 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques, art. 68s, que la constitution soit complétée comme il suit :

Article 34 octies (nouveau)

- 1 La Confédération institue un droit à la formation professionnelle de qualité. Il appartient aux cantons de mettre en oeuvre les mesures qu'implique ce droit aux fins notamment :
 - a. D'assurer une formation complète de trois ans au minimum tant aux jeunes qui ne trouvent pas une place d'apprentissage ou aucune autre possibilité de formation correspondant à leur choix, qu'à ceux qui sont défavorisés par leur formation scolaire. Ces mesures s'appliqueront plus spécialement aux femmes, aux enfants de travailleurs immigrés, ainsi qu'aux handicapés.
 - b. D'organiser des stages pratiques complémentaires pour les jeunes en cours de formation.
 - c. De créer des possibilités de recyclage ou de formation complémentaire pour tous ceux qui le désirent, sans discrimination de sexe, d'âge ou de nationalité.
- 2 A ces fins, la Confédération charge les cantons de créer des ateliers d'apprentissage et d'autres établissements de formation.
 - a. Ce faisant, on tiendra particulièrement compte des besoins des cantons et régions spécifiquement touchés par des modifications structurelles dans certaines branches professionnelles ou qui, de manière générale, disposent d'une offre limitée de places d'apprentissage diversifiées ou de possibilités de recyclage ou de perfectionnement professionnel.
 - b. La formation ainsi instaurée doit être conçue de manière à préparer ceux qui en bénéficient à exercer des activités professionnelles très diverses et, une fois cette formation terminée, à favoriser l'acquisition permanente de nouvelles qualifications professionnelles.
 - c. La formation dispensée dans ces établissements doit être couronnée par un certificat fédéral de capacité; elle doit être équivalente aux autres formations professionnelles.
 - d. La fréquentation de ces établissements de formation doit être gratuite. Les jeunes et les adultes qui fréquentent ces établissements de formation touchent une indemnité de formation dont le montant minimum correspond à celui de l'assurance-chômage.
- 3 Le financement de ces mesures est assuré par :
 - a. Des cotisations à la charge des employeurs correspondant au minimum à 0,5 o/o de la masse salariale. 75 o/o des frais afférents à ces ateliers au moins seront couverts par ces cotisations.
 - b. Des subventions de la Confédération et des cantons.
 - c. Des contributions de l'assurance-chômage destinées au financement des indemnités de formation versées aux personnes qui suivent un recyclage.

Disposition transitoire

La législation d'exécution sera mise en vigueur dans un délai de trois ans à compter de l'acceptation de la présente initiative par le peuple et les cantons.

Art. 2. a.

Le monopole privé crée des différences en Suisse. Dans les régions des jeunes n'a d'autres centres industriels. Sur restreint de places d'artisanat seulement. centres industriels est

Art. 2. b.

Nous ne voulons pas comme le sont la plus nous, ces ateliers doivent

Art. 2. c.

Nous ne voulons pas de nouvelles écoles spéciales tout sans avenir pro

Art. 2. d.

Nulle part les salaires loi et seules quelques Dès lors, dans ce domaine avec des différences pour les travailleurs. ateliers publics - et

Art. 3 (ici pris en en

Ce mode de financement 10 000 places d'apprentissage et perfectionnement par davantage si le recyclage Ce que nous préconisons ateliers publics pourrait mulation minimale qu'publics ne seront au plus qu'un complément à patron). Un développement publics ou une prise en l'Etat pourraient par choisi cette solution qu'elle permet d'unir cet objectif, de l'Union Ouvrier en passant par tiens, etc... Il était d'importance parce que le mouvement faible pour modifier l'Etat et peut mieux se renforcer un tel objectif immédiat de la "formation voies de garage l'a mort Le financement par corriger quelque peu

Mesure transitoire

Ce délai de trois ans ordinaire d'élaboration qu'une collaboration f

CONCLUSION

Le contenu de ce précis. Cependant, pas de l'Etat qu'il sionnelle mieux qu'il lui faisons pas co d'application fidèle Nous avons été que les citoyens q collègues de travail

UNE FORMATION PROFESSIONNELLE UN RECYCLAGE GARANTIS

RE PROJET D'INITIATIVE

pas une explication juridique. En quelques sociaux et politiques. A chaque fois, nous istiques qui confirment la réalité actuelle. politique à faire. Notre initiative n'est pas professionnelle et du recyclage. Elle a pour salariés sur le marché du travail où ils se dent de l'embauche et contrôlent l'appren- économique et la nouvelle loi sur la forma- Syndicale Suisse avait combattue par référé- formation professionnelle pour les salariés, eut surmonter cette situation. En 1978, le pposer au projet de loi patronale. Il s'agit r-un oui du mouvement ouvrier, un pas en ditions de formation pour toutes les travail-

NELLE ET UN RECYCLAGE GARANTIS"

nt le droit de vote demandent, en vertu de onformément à la loi fédérale du 17 décem- que la constitution soit complétée comme

ies (nouveau)

la formation professionnelle de qualité. Il euvre les mesures qu'implique ce droit aux

rois ans au minimum tant aux jeunes qui ne ou aucune autre possibilité de formation x qui sont défavorisés par leur formation lus spécialement aux femmes, aux enfants ndicapés.

émentaires pour les jeunes en cours de for-

ou de formation complémentaire pour tous de sexe, d'âge ou de nationalité.

cantons de créer des ateliers d'apprentissage

compte des besoins des cantons et régions cations structurelles dans certaines branches érale, disposent d'une offre limitée de places bilités de recyclage ou de perfectionnement

conçue de manière à préparer ceux qui en fessionnelles très diverses et, une fois cette ition permanente de nouvelles qualifications

ssements doit être couronnée par un certifi- quivalente aux autres formations profession-

de formation doit être gratuite. Les jeunes blissements de formation touchent une in- minimum correspond à celui de l'assurance-

é par :

urs correspondant au minimum à 0,5 o/o de rents à ces ateliers au moins seront couverts

des cantons.

age destinées au financement des indemnités suivent un recyclage.

ueur dans un délai de trois ans à compter de peuple et les cantons.

Art. 2. a.

Le monopole privé des patrons sur les investissements crée des différences régionales qui sont déjà très fortes en Suisse. Dans les régions de montagne, une grande part des jeunes n'a d'autre solution que de se déplacer dans les centres industriels. Sur place, ils ne trouvent qu'un nombre restreint de places d'apprentissage et le plus souvent dans l'artisanat seulement. La recherche d'un travail dans les centres industriels est par ailleurs souvent bouchée par la

sélection à l'entrée des grandes entreprises, dont ils sont plus fortement victimes. Des ateliers publics d'apprentissage doivent permettre à ces jeunes aussi de se former et de se qualifier. La crise n'a fait qu'accentuer ces différences régionales. Dans la région horlogère par exemple (Neuchâtel - Bienne - Jura), le manque de places d'apprentissage qualifiées a fortement diminué avec la crise horlogère.

Art. 2. b.

Nous ne voulons pas créer de nouvelles écoles d'élite - comme le sont la plupart des ateliers publics actuels. Pour nous, ces ateliers doivent permettre une large qualification

professionnelle, pour l'apprentissage ou pour le recyclage. C'est ainsi qu'on pourra combattre les divisions entre travailleurs qualifiés, semi-qualifiés et non qualifiés.

Art. 2. c.

Nous ne voulons pas que les ateliers publics deviennent de nouvelles écoles spéciales d'apprentissage, écoles "fourretout" sans avenir professionnel qui ne font qu'institution-

naliser davantage la sélection existante. C'est pourquoi ces ateliers doivent donner une formation et conduire à un certificat selon les normes fixées par la Confédération (certificat fédéral de capacité).

Art. 2. d.

Nulle part les salaires des apprentis ne sont fixés par la loi et seules quelques conventions collectives les intègrent. Dès lors, dans ce domaine aussi, c'est la loi de la jungle, avec des différences salariales encore plus profondes que pour les travailleurs. La règle que nous fixons ici pour les ateliers publics - et qui correspondrait à peu près à un

saire de 1 000 francs par mois pendant l'apprentissage - pourrait servir de norme pour tous les apprentissages dans le secteur privé. Une normalisation de la situation faciliterait aussi l'action syndicale pour obtenir des salaires décents durant la formation. Le financement du salaire pour les recyclages devrait être réglé afin d'empêcher que, par ce biais, ne s'introduise une nouvelle sélection.

Art. 3 (ici pris en entier)

Ce mode de financement permettrait d'ouvrir environ 10 000 places d'apprentissage et 5 000 places de recyclage et perfectionnement professionnel (5 000 places sur l'année, davantage si le recyclage dure moins d'un an).

Ce que nous préconisons n'est donc qu'un minimum. Les ateliers publics pourraient ensuite être étendus. Dans la formulation minimale que nous en donnons ici, les ateliers publics ne seront au plus qu'une concurrence et au moins qu'un complément à l'apprentissage de maîtrise (chez le patron). Un développement complet du système d'ateliers publics ou une prise en charge totale de l'apprentissage par l'Etat pourraient par la suite être poursuivis. Nous avons choisi cette solution minimale parce que nous pensons qu'elle permet d'unir tout le mouvement ouvrier derrière cet objectif, de l'Union Syndicale Suisse au Parti Socialiste Ouvrier en passant par le Parti Socialiste, les syndicats chrétiens, etc... Il était d'importance d'adopter cette démarche parce que le mouvement ouvrier suisse est encore trop faible pour modifier l'ensemble du système d'apprentissage et peut mieux se renforcer autour de la lutte unitaire pour un tel objectif immédiat. L'échec de la lutte contre l'introduction de la "formation élémentaire" et autres formes de voies de garage l'a montré.

Le financement par la Confédération et les cantons doit corriger quelque peu la disproportion des dépenses publi-

ques pour la formation. La Confédération, les cantons et les communes ne dépensent que 2,3 o/o de leur budget pour la formation professionnelle. Ils versent en revanche 7,1 o/o pour la formation universitaire. Si on compte qu'il y a 160 000 apprentis et 50 000 étudiants, cela veut dire que l'Etat dépense 20 fois plus pour un étudiant que pour un apprenti. On pourrait en dire autant de la qualité de la formation. Et si la Confédération se plaint de la pénurie de ses ressources financières, rappelons-nous qu'elle verse 1,6 o/o de son budget à la formation professionnelle contre 18,6 o/o aux dépenses militaires (plus de dix fois !). Des ressources plus grandes pour la formation professionnelle méritent bien quelques avions et chars de moins pour la défense des banques.

La participation de l'assurance-chômage, comme le paragraphe 1.c., constituent une innovation. Contrairement à la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, les offices de chômage n'auront plus la possibilité de décider qui a droit ou non à un recyclage ou un perfectionnement professionnel. Seuls ceux qui veulent l'entreprendre pourront en décider.

L'essentiel du financement sera à la charge du patronat. Cela pour la simple raison que c'est lui qui accumule ensuite, sous forme de profits, le résultat de la qualification acquise par les travailleurs en les faisant produire bien plus que ce qu'il les paie pour vivre.

Mesure transitoire

Ce délai de trois ans, d'ailleurs suffisant selon la pratique ordinaire d'élaboration des lois, est fixé de telle manière qu'une collaboration fondée soit possible, avec les cantons

et les syndicats, pour réaliser l'application. Mais ce délai est aussi suffisamment court pour empêcher des mesures dilatoires du gouvernement et des partis bourgeois, comme on les a connues dans bien des cas déjà.

CONCLUSION

Le contenu de cette initiative est donc clair et précis. Cependant, de même que nous n'attendons pas de l'Etat qu'il améliore la formation professionnelle mieux que les patrons, de même nous ne lui faisons pas confiance pour élaborer une loi d'application fidèle au texte de l'initiative.

Nous avons été clairs et précis avant tout pour que les citoyens qui seront appelés à voter, nos collègues de travail et dans le mouvement ouvrier

puissent saisir dans quelle direction il est possible de lutter pour améliorer la formation professionnelle. Seule cette conscience du but à défendre et la mobilisation politique pour l'atteindre et le faire appliquer offriront une réelle garantie que cette initiative soit, en dernière instance, interprétée dans le sens de ses objectifs fondamentaux : une formation professionnelle et un recyclage pour les travailleuses et les travailleurs.

19 janvier 1981, F. O.

On peut, grosso modo, distinguer trois grandes catégories dans les formations non-officielles et privées : premièrement les professions médicales et paramédicales (infirmières, infirmières-assistantes, aides médicales, etc.), deuxièmement les métiers des deux grandes régies nationales (PTT et CFF), troisièmement les diverses formations en école privée (des jardinières d'enfants à l'hôtesse d'accueil en passant par la secrétaire de direction et l'esthéticienne). Il n'existe pas de données précises sur le nombre de filles suivant ces formations, qui s'élève à plusieurs centaines dans le canton de Vaud.

Les professions médicales et paramédicales

Si l'on exclut les physiothérapeutes (profession mixte, mais numériquement faible), les professions de ce secteur sont surtout des métiers de femmes : en comptant les élèves infirmières en soins généraux, infirmières assistantes, sages-femmes, aides-hospitalières et les laborants médicaux, on arrive, pour l'année 1979, à l'estimation globale suivante (dans laquelle les formations données par les cliniques privées et l'hôpital de Saint-Loup ne sont pas comprises) : 480 filles et une quarantaine de garçons environ. Les aides-hospitalières sont exclusivement des filles, qui, par ailleurs, forment le 98 o/o des infirmières-assistantes. Comme par hasard, il s'agit des métiers les moins intéressants et les plus pénibles.

Selon les professions, selon l'origine de l'école (laïque ou religieuse), la pratique de l'internat — au début de la formation du moins — est plus ou moins répandue, ce qui facilite évidemment le contrôle de l'école sur les élèves. Celui-ci peut du reste se poursuivre une fois la formation terminée. Ne lit-on pas dans l'article 33 du règlement de la Source que le Comité de direction peut, en cas de faute grave, priver l'infirmière du droit de porter l'uniforme et les insignes de la Source (ce qui revient à une déqualification professionnelle de fait). Le même règlement établit que la directrice peut suspendre immédiatement les études ou les stages de toute élève qui ne répond pas aux exigences de l'école soit par sa conduite ou sa tenue dans ou en dehors de son service.

La lecture des différentes présentations des professions de la branche fait ressortir le fait que plus les métiers de la santé sont peu qualifiés, pénibles et mal payés, plus ils sont réservés à des femmes et plus le discours idéologique et la surveillance jusque dans le domaine privé sont lourds.

Il est vrai qu'il faut beaucoup de "sens du dévouement", d'"amour du prochain", de "qualités de cœur" pour accepter l'idée que le fait de torcher des malades soit presque exclusivement une affaire de femmes ! Et cela dans le cas des infirmières-assistantes pour un salaire dont une monographie de l'Office d'orientation professionnelle indique, honnêtement, qu'il n'a vraiment rien d'attirant.

Les grandes administrations : PTT et CFF

Dans ce secteur où à défaut du sens de l'égalité on a celui de l'ordre et où l'on n'aime pas mélanger les torchons et les serviettes, les choses sont bien délimitées. Aux CFF, les seules formations ouvertes aux filles sont les emplois de bureau (apprentie de gare, fonctionnaire d'exploitation ou de guichet, etc.). Monteur de voies, contrôleur, ouvrier qualifié aux Ateliers CFF, mécanicien de locomotive, c'est pour les hommes. Interrogé sur cette situation par téléphone, le préposé aux professions des CFF nous a expliqué que les femmes ne pouvaient être mécanicien de locomotive ou contrôleur parce que "comme vous le savez bien, il est notoire que les femmes sont beaucoup plus souvent malades que les hommes, moins résistantes, et il est plus difficile de remplacer au pied levé le personnel roulant que les employés de bureau". Pourtant les contrôleurs effectuent régulièrement un service de piquet afin de pouvoir remplacer, le cas échéant, un collègue malade (ça leur arrive aussi alors ?)... Pourtant le manque de résistance des femmes ne les empêche pas d'être nombreuses à desservir les mini-bars roulants des trains CFF...

On retrouve une même séparation, un tout petit peu moins stricte, aux PTT. Les professions des services des postes, les téléphonistes et les télégraphistes sont les tâches des femmes (entre 90 o/o et 100 o/o des effectifs). Les agents en uniforme sont presque tous des hommes (97 o/o). Les débouchés professionnels sont aussi maigres que ceux des professions féminines des CFF. Certaines tâches (téléphonistes — exclusivement des femmes — ou télégraphistes — quelques rares hommes) sont d'une monotonie hallucinante.

Dans notre premier article, nous avons brièvement décrit comment les filles qui suivent un apprentissage débouchant sur un certificat fédéral de capacité sont l'objet d'une discrimination professionnelle. L'un de ses éléments principaux réside dans le fait que les filles sont en majeure partie dirigées vers certaines formations — les emplois dits "féminins" — à l'exclusion d'autres.

Lorsque l'on aborde les formations non-officielles et privées, cet aspect prend encore plus d'importance. Alors qu'il était encore possible, par exemple, de comparer l'apprenti et l'apprentie de commerce ou le vendeur et la vendeuse, cela devient beaucoup plus difficile dans ce type de formation. Et pour cause, puisqu'il s'agit à quelques exceptions près, de métiers ou d'activités réservés aux femmes.

Formation professionnelle vaudoise :

LES FEMMES DANS L'IMPASSE (2)

Les formations dispensées par ces deux administrations au personnel féminin sont généralement courtes (1 à 2 ans) et ne permettent généralement pas d'occuper un emploi qualifié dans le privé, leurs bases étant trop restreintes.

Malgré tous leurs défauts, les deux grandes branches des formations féminines que nous venons de voir ont un avantage incontestable sur le troisième volet, celui des écoles privées : elles ne coûtent pas beaucoup plus qu'un apprentissage ordinaire¹⁾. Alors que les écoles privées se livrent sans scrupules à l'exploitation — souvent éhontée — du besoin de formation professionnelle !

Les écoles privées

Les profits confortables que réalisent les propriétaires des écoles privées se font dans leur écrasante majorité sur le dos des filles. Et sans qu'un débouché professionnel sérieux ne puisse être garanti aux femmes qui paient — souvent cher — ces écolages. Il n'est pas nécessaire de posséder un sens de la polémique particulièrement acéré pour affirmer

que la simple existence de ces écoles est en elle-même un scandale. Quelques exemples le démontreront aisément.

*** Ecoles de jardinières d'enfants :**

Laissons de côté la question de la qualité de l'enseignement dispensé par ces écoles (mentionnons juste que dans l'une des trois écoles de ce type que compte Lausanne, toutes les branches — plus d'une dizaine — sont enseignées par deux institutrices, qui ne sont autres que la directrice de l'école et sa fille !). La simple mention du coût de l'écolage parle d'elle-même : à l'école Floriana, la formation en 3 ans de jardinière d'enfants revient à 6 500 francs; à l'Aurore, 8 900 francs. Comme si cela ne suffisait pas, ces écoles gèrent en plus des jardins d'enfants privés, où leurs élèves effectuent gratuitement leur stage (pour les Gais Lutins, il arrive que les stagiaires touchent, selon le stage, une indemnité). Quant au débouché professionnel d'une telle profession, il est rien moins qu'assuré !



*** Ecoles de secrétariat de direction :**

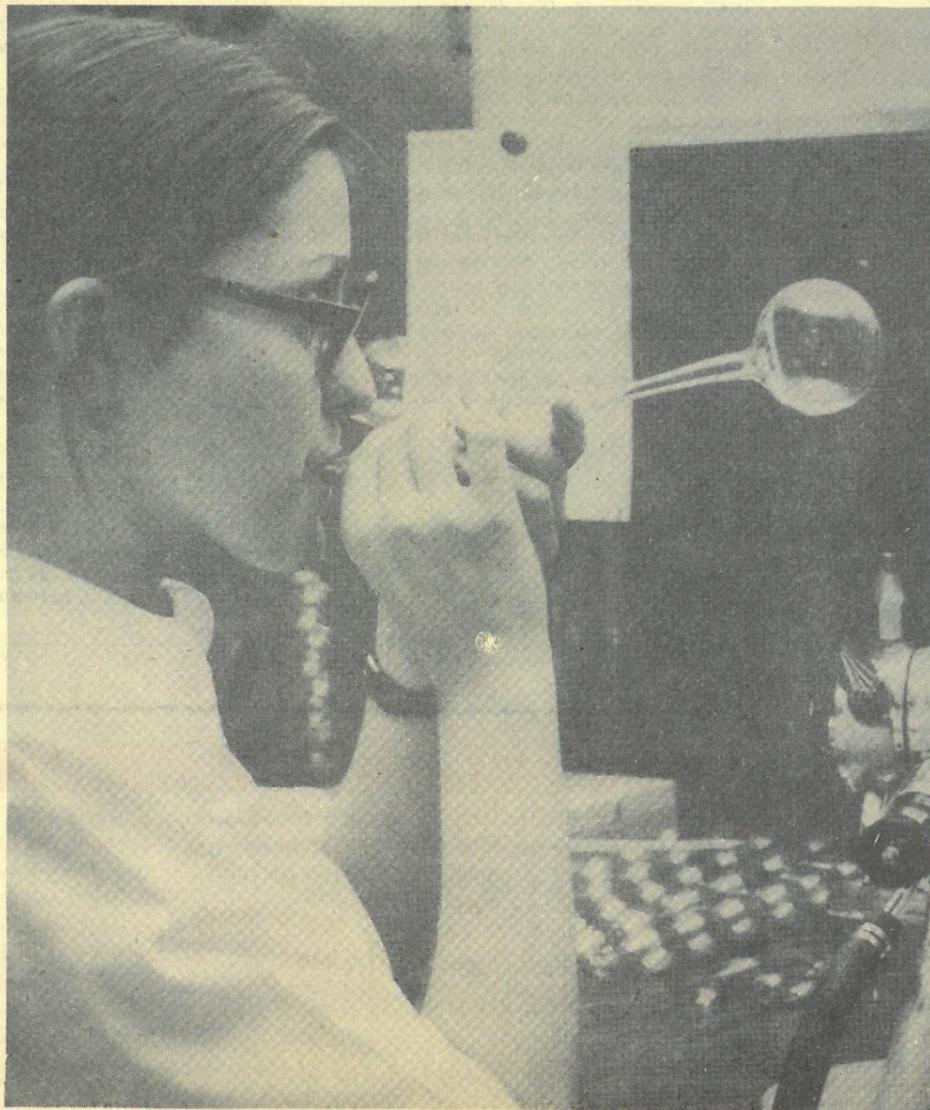
Concernant exclusivement des filles, ces écoles sont aussi chères : à Hauterive, une année d'écolage revient à 5 800 francs. Dans certaines écoles, il est de règle que l'élève paie la totalité de son écolage au début de sa formation. Si elle l'abandonne en cours de route, il est rare qu'elle soit remboursée. Il n'y a pas de petits profits, n'est-ce pas ? La propagande éditée par ces établissements ne connaît pas de retenue : le prospectus de Hauterive ne craint pas d'affirmer que "le secrétariat de direction est le lieu où affluent les informations les plus importantes et où se traitent les problèmes les plus intéressants". Ce qui est immédiatement démontré à la page suivante, sous la rubrique horaire des cours : "correspondance propre à la secrétaire de direction : vœux, salutations (mariages, promotions, retraites, décorations, etc.), condoléances, remerciements, lettres précédant et suivant les voyages d'affaires, invitations, etc."

Ce ne sont là que deux exemples, qui sont confirmés par la situation dans les autres écoles, comme celles d'esthéticienne (coût : 6 320 francs; débouché : plus que restreint, ce qui n'empêche pas trois écoles de faire fleurir leur commerce sur la place de Lausanne), d'hôtesse d'accueil (pour pouvoir jouer les grooms au service des chefs d'entreprise en congrès, il vous faudra, mesdames, déboursier entre 2 500 et 6 200 francs selon les écoles; et à partir de 35 ans, il vous sera difficile sinon impossible de trouver un emploi : les rides démolissent trop nos preux chevaliers d'industrie).

Vivant des manques et des vices de la formation officielle, avides d'exploiter leur clientèle féminine, ces écoles ne ratent pas une seule occasion de s'en mettre plein les poches. Ainsi, les patrons coiffeurs répugnant à former suffisamment tôt leurs apprenties à la coupe des cheveux (qui demande beaucoup d'expérience pour être maîtrisée), une bonne partie d'entre elles se faisait recalier à l'examen final. Les écoles privées se sont aussitôt jetées sur l'occasion : elles organisent des cours d'appui (payants bien sûr) dans la technique de la coupe !

Obliger les apprenties (salaire : 500 francs par mois en quatrième année) à payer elles-mêmes les insuffisances de la formation professionnelle sous monopole patronal : voilà bien un résumé saisissant de la situation des femmes dans la formation professionnelle vaudoise !

Catherine Carel — Eric Peter



1) Pour les infirmières, le coût de la formation n'est pas très élevé si elles travaillent un an au moins après leur formation dans l'établissement qui les a formées.

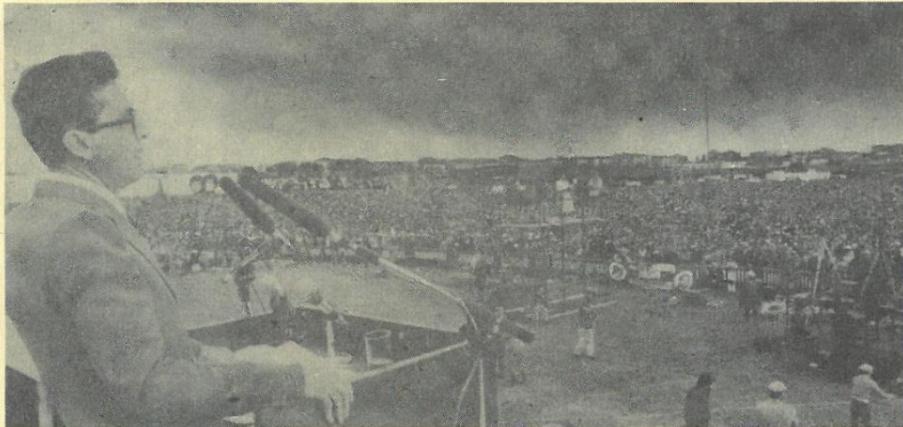
Le mouvement syndical italien n'a pas seulement à faire face à la crise. Il est lui-même en crise. D'un côté, il n'a pu s'opposer au développement d'un chômage ravageur, qui dans certaines régions a réduit à néant les conquêtes syndicales. De l'autre, l'entreprise traditionnellement la plus combative de la péninsule — la FIAT — a dû enregistrer en automne 1980 une défaite qui, si elle n'est pas décisive, est du moins alarmante : 23 000 des ouvriers les plus engagés de la FIAT sont maintenant au chômage, coupés de toute possibilité d'agir directement dans l'entreprise en faveur de la cause ouvrière.

Dans cette situation, brièvement décrite, le mouvement syndical le plus redouté au monde par le patronat envisage — c'est du moins le projet d'une partie des dirigeants syndicaux, y compris ceux du PCI (communistes) — de prendre pour modèle un des mouvements syndicaux "libres" les moins craints par le patronat : le mouvement syndical... suisse. Paradoxe ? Sans doute. Navrant ? Certainement. Déjà réalisé ? Heureusement non. Mais qu'est-ce d'autre que la paix du travail, ou du moins une partie de ses fondements économiques, que proposent les secrétaires centraux des trois grandes fédérations syndicales italiennes (la communiste CGIL, la socialiste UIL et la démocrate-chrétienne CISL) ?

Tout a commencé avec la célèbre "Assemblée de l'EUR" ¹⁾, quand, face à la crise du système capitaliste, au lieu de définir une stratégie de défense intransigeante des revendications des travailleurs dans la perspective de proposer une solution ouvrière à cette crise, les dirigeants syndicaux ont tout au contraire imposé des limitations "volontaires" aux revendications ouvrières. En faisant de l'accroissement de la productivité dans les entreprises et de la mobilité de la force de travail ²⁾ une ligne politique, ils ont répondu aux attentes de la classe capitaliste.

Le patronat de la métallurgie ayant invoqué précisément cette "ligne de l'EUR" pour refuser toutes les propositions syndicales lors du renouvellement du contrat de la métallurgie en 1979, les dirigeants syndicaux s'étaient retrouvés, cet été-là, passablement démunis. Heureusement, la base ouvrière — surtout à Turin, surtout à la FIAT — passa outre, montrant bien par là qu'elle ne pouvait pas agir tout en s'inspirant de la "ligne de l'EUR". 1979 se solda donc par un match nul. Le patronat céda plus qu'il ne voulait, mais néanmoins il fit passer un article contractuel introduisant la nécessité de la "mobilité". Sur le moment, cet article paraissait inoffensif. Mais le petit doigt était mis dans l'engrenage. Les effets de cet article n'allèrent véritablement se faire sentir qu'un an plus tard, en été-automne 1980. Le PCI, lui, s'appêtait d'ores et déjà en février 1980 à mettre toute

L'Italie en 1981 : comme la Suisse en 1937 ?



Berlinguer : quand les nuées s'amoncellent sur l'horizon politique bouché du PCI.

la main dans l'engrenage. Lors d'une conférence tenue à Turin, il entortillait les choses dans le plus pur style découvreur de vieilles idées rancées : "La poussée 'égalitaire' — on le reconnaît dorénavant de plusieurs côtés — a été excessive... Il faut donc lier les plateaux salariales, usine par usine, à la qualification, à la réforme de l'organisation du travail, à l'augmentation de la productivité" ³⁾. La voilà, la grande idée "novatrice" ! Et il insistait : "Nous ne pouvons pas — en tant que syndicat, en tant que mouvement ouvrier — échapper (!) au discours sur la productivité et nous nous battons s'il le faut contre les vieux schémas et les vieilles idéologies. A notre avis, il est nécessaire de lancer une vaste campagne (!), qui doit être également idéologique et culturelle (sic), sur la

productivité non pas comme arme du patron pour augmenter l'exploitation et ses profits, mais comme arme du mouvement ouvrier pour faire avancer sa politique de transformation..." (id., souligné par nous).

Ne saute-t-il pas aux yeux que nous avons là une bonne partie des ingrédients qui constituent la "ligne" de la paix du travail en Suisse depuis sa signature en 1937 ? Le PCI ne s'en est d'ailleurs pas tenu aux déclarations d'intention. Depuis lors, à l'exception d'une période de quelques semaines en été 1980, au cours de laquelle, sans jamais renoncer à soutenir la "mobilité", il apporta un soutien verbal à la grève de la FIAT, il s'est lancé dans la dite "campagne idéologique et culturelle", qui a culminé à la fin de

l'année 1980 par la condamnation a posteriori de la "grève dure" à la FIAT en septembre. L'analogie que nous nous permettons de faire avec la "ligne" de la "paix du travail" ne repose donc pas seulement sur la subordination des revendications salariales et autres à l'augmentation des profits capitalistes, mais également sur l'intention clairement exprimée de renoncer aux formes de luttes provoquant de "durs" affrontements avec le patronat (et comment ne pas être "durs" du côté ouvrier quand le patronat se propose rien moins que de licencier 24 000 travailleurs à la FIAT ?), ce qui n'est que le premier pas vers la renonciation pure et simple à la grève, comme en Suisse. Enfin, pour faire passer cette "ligne", les dirigeants syndicaux sont très logiquement amenés à renoncer à une forte présence syndicale dans l'entreprise, à combattre les structures démocratiques — en Italie les fameux conseils de délégués et les assemblées de base — dans les usines, en n'envisageant plus le syndicat que comme une structure de défense "extérieure" à l'entreprise. Déjà plusieurs dirigeants syndicaux affichent leur intention de remplacer les votes des assemblées de travailleurs par des votations par les urnes.

Inutile d'épiloguer longuement sur les effets suicidaires d'un tel démantèlement de l'ensemble du dispositif d'action et de défense du syndicat conquis de haute lutte depuis 1969 en Italie. Inutile non plus de souligner que cet enjeu n'est pas purement syndical, mais qu'il affecte l'ensemble des relations entre la masse des salariés et les possédants de la péninsule.

Un tel "alignement sur le modèle suisse" n'est pas accepté sans de profondes réticences à la base. Mais la défaite de la FIAT, les violentes attaques contre le "Consiglio" ⁴⁾ de FIAT menées conjointement (n'est-ce pas déjà suspect ?) par la presse bourgeoise, les directions syndicales et celles des grands partis ouvriers, annoncent une bataille difficile que l'opposition syndicale issue de la base, qui a de la peine à se présenter comme une force organisée au niveau national, aura fort à faire pour gagner ces prochains mois. Nous y reviendrons.

18 janvier 1981
F. Gonseth

1) du nom du bâtiment où elle s'est tenue en 1977.

2) Productivité : quantité et valeur de marchandises produites par rapport au nombre de travailleurs. Mobilité : déplacement des travailleurs d'une usine, d'une région ou d'un secteur à l'autre, mais aussi tout simplement... mise au chômage.

3) Rinascita, 22. 2. 1980.

4) Conseil de délégués, qui s'est opposé à la signature de l'accord FIAT par les dirigeants syndicaux à Rome après 5 semaines de grève, et par-dessus lequel ces derniers ont passé pour faire "adopter" par une minorité des travailleurs du groupe ledit accord.

Le plus gros parmi tous les scandales

La bourgeoisie italienne, flanquée parfois de quelques dignitaires socialistes, comme dans le cas de l'ENI, aligne les scandales, imperturbablement. Rien n'est trop puant pour sa mentalité de charognard. Et ceux qui ne manquent pas la plus petite combine pour s'enrichir aux dépens de l'État, aux dépens des victimes des tremblements de terre du Frioul et du Mezzogiorno sont les mêmes qui prônent la politique d'austérité, les économies sur les dépenses sociales et l'attaque aux salaires et à l'emploi des masses laborieuses. Mais parmi tous ces scandales, il en est un qui supplante tous les autres, quant à sa signification humaine et politique à long terme. En effet, on peut s'indigner des scandales dans lesquels trempent les politiciens bourgeois et le patronat de la péninsule. Mais que dire de la démission des directions des grandes formations ouvrières — Enrico Berlinguer en tête pour le PCI et Bettino Craxi pour le PSI — qui ne cessent de prôner la confiance ou la concertation (ce qui revient au même) à l'égard de la classe dirigeante italienne, lui permettant par là-même de troquer régulièrement sa pelisse de charognard pour l'habit de saltimbanque dans lequel elle se présente afin d'expliquer que tout cela est inévitable, ou tout simplement, pour l'uniforme de policier, afin que les mécontents se taisent ?

On ne compte plus les preuves de cette démission érigée en nouvelle vertu au nom du "dépassement des vieilles idéologies" (voir l'article ci-dessus). Prenons les deux cas les plus récents : le tremblement de terre et l'enlèvement du juge Giovanni d'Urso par les Brigades Rouges.

Un tremblement de terre n'ébranle pas le PCI...

Les victimes des précédents tremblements de terre de la péninsule n'avaient pas encore pu quitter, détournement des fonds oblige, leurs baraquements provisoires, comme au Frioul, que la terre tremblait de nouveau, et bien plus gravement, de Naples à Potenza. La région touchée est une des plus pauvres du pays. Pour la bourgeoisie, le Sud tout entier était et doit rester un réservoir de main-d'œuvre bon marché. Par conséquent, aucun organisme social ou administratif n'y fonctionne vraiment. Les Démocrates-Chrétiens se sont arrogés cette région comme des seigneurs féodaux. Les lois sur la protection civile votées en 1970 par le Parlement n'y ont jamais été appliquées. Dans ces conditions, aucune structure n'était en place qui permette de soulager un minimum de détresse provoquée par la catastrophe.

Tous les villages touchés sont aux mains de caïques de la D.C., qui n'ont aucunement réagi pour organiser une aide efficace.

Le scandale de l'inefficacité du pouvoir face à la détresse et celui des carburants, qui éclata en même temps, insufflèrent un déchaînement de haine à l'égard de la Démocratie-Chrétienne. Pour la première fois depuis des décennies, et surtout pour la première fois depuis qu'il a atteint son poids politique actuel, le Parti Communiste Italien déclara qu'il voulait gouverner seul. Le 28 novembre, l'UNITA titrait : "Une autre Italie doit gouverner", niant à la D.C. toute prétention à continuer à gouverner, même en alliance avec le PCI. L'aide aux sinistrés tournait en effet à la débâcle, et tout se passait comme si l'État bourgeois (sauf son appareil de répression, bien sûr !) passait l'éponge : les régions du Nord prenaient elles-mêmes l'aide en charge, tout comme, de leur côté, les syndicats ou d'autres institutions non-étatiques. Mais le signal de la retraite n'allait pas tarder à sonner. Le PCI ne veut pas qu'une "autre Italie" gouverne, il tient seulement, à l'instar des couches dirigeantes du Parti dans la vie civile et à des postes intermédiaires de l'administration, à accéder au pouvoir dans des conditions qui l'autorisent à envisa-

ger de partager calmement les privilèges que la bourgeoisie lui concèdera. Sans heurts. Sans renversements des structures de pouvoir et de propriété des capitaux. Ainsi donc, quelques jours plus tard, alors que débordait la colère des populations sinistrées, le PCI revint une nouvelle fois en arrière. Le mouvement des plaques tectoniques ne peut à lui seul ébranler la politique de démission historique du PCI. Le PCI ne peut pas conquérir l'entrée au gouvernement, il ne pourra que l'accepter des mains d'une bourgeoisie recourant à ses services pour calmer une montée de révolte ouvrière et populaire. A moins que, d'ici là, les démissions successives de ce parti n'aient étouffé la volonté populaire de se défendre...

Le PCI fait campagne pour venger... un général

Socialement mineur, l'enlèvement du juge Giovanni d'Urso par les Brigades Rouges a eu pour effet de grignoter un peu plus la marge de libertés démocratiques encore laissées à la classe ouvrière et aux couches intellectuelles italiennes. Les Brigades Rouges en sont réduites, par leur ligne catastrophiste (plus ça va mal, plus les gens se ré-

volent — comment ? En passant dans la clandestinité ?), à mener des actions dont le seul but visible est de libérer leurs propres militants des griffes de la répression.

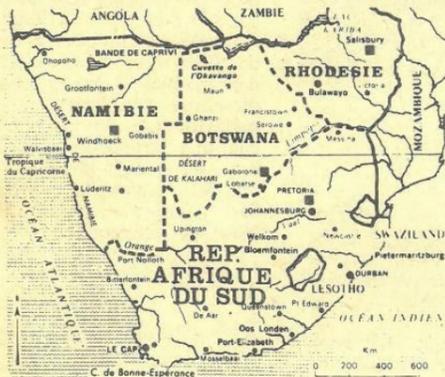
Quant au PCI, il s'est distingué d'une part en forçant la note sur le thème de l'autocensure des moyens d'information — ceci contre l'avis même du syndicat des journalistes qui y voit une première tentative pour introduire des lois spéciales limitant la liberté de la presse. De l'autre, il s'est illustré une nouvelle fois en prenant la défense des institutions répressives, en dénonçant le gouvernement pour n'avoir pas "profité au maximum de la crise du terrorisme" (c'est-à-dire de n'avoir pas accentué la chasse aux sorcières sous couvert de lutte contre le terrorisme). Allant jusqu'au bout de cette logique visant à démontrer que, membre du gouvernement, il serait aux avant-postes des besoins répressifs contre les masses qui profiteraient de sa venue au pouvoir pour aller "trop loin", il s'est illustré en apposant sur les murs de Rome une affiche à la mémoire du général Calvigili assassiné le 31 décembre par les Brigades Rouges. Qu'advient-il donc du "grand parti" qui se faisait une gloire de son long combat "antifasciste" ?

18 janvier 1981, F. Gonseth

Du 7 au 14 janvier se tenait à Genève une conférence internationale sur la Namibie. A l'initiative de l'ONU, celle-ci réunissait des représentants de la SWAPO (South West Africa's Peoples' Organisation), du gouvernement sud-africain ainsi que du gouvernement fantoche namibien. Cette conférence exprimait la volonté du groupe des 5 pays occidentaux, membres du conseil de sécurité, d'entamer les discussions sur l'accession pacifique de la Namibie à l'indépendance et d'arriver à une solution du type rhodésien. L'échec de cette conférence est avant tout le reflet du refus catégorique de l'Afrique du Sud de perdre son contrôle sur le territoire namibien et de voir s'y installer un gouvernement de la SWAPO.

Namibie:

Le régime sud-africain intransigeant



mettrait la prise du pouvoir par la SWAPO et lutte pour le maintien d'un régime fantoche qui lui est parfaitement fidèle (comme l'a bien démontré la conférence de Genève - la DTA a refusé de continuer les discussions tant que l'ONU ne retirait pas sa reconnaissance de la légitimité d'un gouvernement SWAPO).

On comprend aussi l'empressement des puissances impérialistes à réaliser une solution néo-coloniale pour la Namibie afin de s'assurer une protection de leurs profits, ceux-ci étant liés notamment à l'uranium namibien qui est vendu à un tiers du cours mondial.

Pour les masses namubiennes, le renversement du régime Smith ainsi que la montée des luttes en Afrique du Sud ont certainement été des facteurs d'encouragement à la lutte pour leur libération; mais celle-ci ne sera victorieuse que lorsque les organisations qui les représentent se battront sur des positions d'indépendance de classe. Elles exigeront le retrait immédiat de l'Afrique du Sud de la Namibie et ne feront aucun accord avec les puissances impérialistes.

Wilson, 18 janvier 1981

Iran:

- libération des otages

Un gouvernement terroriste ?

Les imprécations de Ronald Reagan contre les "barbares iraniens" ont inspiré l'éditorialiste du journal des banquiers genevois: "Les Etats-Unis ont, pour sauver la vie de cinquante-deux de leurs citoyens, traité avec un gouvernement qui a violé grossièrement le droit, un gouvernement terroriste." (Journal de Genève du 20 janvier 1981).

M. Monnier aurait été mieux inspiré de mesurer ses propos tant il est vrai que lors du règne sanglant du Chah, qui, lui, a fait régner une terreur sans pareil en Iran, la presse bourgeoise s'est tue, tout occupée qu'elle était à flatter le patron de la sinistre SAVAK. Que faisaient les thuriféraires du Chah lorsque l'anarchiste Narcisse Praz était condamné à Genève pour diffamation car il avait osé traiter le Chah d'assassin ? Qui a reçu des tapis et des médailles du Chah en remerciement des bons et loyaux services rendus par la police genevoise ?

On tend également à passer ainsi sous silence le fait que les Etats-Unis ont, eux, été directement responsables de la terreur qui a suivi le renversement de Mossadegh par le Chah, que la CIA a encadré et soutenu la SAVAK, que peu de gouvernements occidentaux se sont élevés contre la torture généralisée pratiquée en Iran sous le Chah. On évite de dire qu'à cette échelle les différents gouvernements américains ont, eux, eu une véritable politique terroriste à l'égard du peuple iranien !

Certes, nous ne pensons pas que la prise d'otages ait été la mesure la plus favorable pour les masses iraniennes, mais pour des raisons fort différentes de celles du Journal de Genève. En effet, la mobilisation populaire anti-impérialiste a été, par la prise d'otages, déviée vers un objectif qui ne remettait pas en cause la base matérielle de l'impérialisme : le pouvoir économique de la bourgeoisie iranienne et celui des multinationales.

A. M.

Salvador :

Tout pour la victoire du FMLN

L'importante offensive déclenchée par le Front Farabundo Marti de Libération nationale (FMLN) dès la fin du mois de décembre a révélé l'ampleur de la crise de la Junte militaire salvadorienne.

Dès le 6 janvier, les combats se sont étendus à travers tout le pays, à tel point que la junte prolonge l'état de siège pour un mois. Radio libération commence ses émissions à partir des zones contrôlées par les guérilleros et devient un puissant véhicule des forces révolutionnaires. Parallèlement, le remplacement par la junte de tous les commandants des régions insurgées laisse pressentir des fissures au sein de l'institution militaire. Occupant une dizaine de localités dans le nord du pays, les forces du FMLN orientent leur action en direction des villes de moyenne importance, des axes de communication desservant la capitale et des bastions militaires de la dictature. Le succès de l'offensive n'était pas attendu par la junte et la bourgeoisie internationale, qui ne croyaient pas à la capacité du FMLN d'assurer à la fois une offensive militaire de cette ampleur et un soutien aussi massif du peuple dans les régions occupées par les forces du FMLN. Il ne s'agit pas de la fin de l'offensive même si dans certaines régions les guérilleros ont opéré des replis tactiques. En effet, les bataillons les plus aguerris du FMLN n'ont pas encore été engagés dans les combats. Aussi est-il d'autant plus important de continuer à poursuivre une campagne massive de solidarité, ceci en particulier à la suite des appels pressants du président de la junte, Napoléon Duarte, adressés à Reagan et lui demandant une aide au "nom de la démocratie".



Combattant du FMLN

Impérialisme - un internationalisme contre-révolutionnaire à toute épreuve

La presse bourgeoise s'est fait l'écho des déclarations de la nouvelle administration Reagan, dénonçant la "présence de forces communistes étrangères" au Salvador. C'est ainsi que l'on prépare les esprits à une escalade de l'intervention américaine et de forces des dictatures environnantes.

Mais enfin, qui a fomenté le coup d'Etat d'octobre 1979 et mis en place la junte actuelle ? L'impérialisme US et la démocratie-

chrétienne salvadorienne ! Qui a soutenu les dictatures des "républiques de bananes" d'Amérique centrale depuis des décennies ? La United Fruit et l'impérialisme US ! Qui est intervenu au Guatemala en 1954 pour écraser la révolte populaire ? Encore une fois l'impérialisme US ! Qui a soutenu Somoza ? Qui est intervenu en 1965 à Saint Domingue ? Qui a soutenu Pinochet ? Qui soutient Videla ? Qui soutient les réseaux de trafiquants de drogue au pouvoir en Bolivie ?

Que l'on ne vienne pas ensuite reprocher au peuple salvadorien de chercher un soutien international à sa lutte !

Le peuple salvadorien n'a aucune leçon à recevoir sur ce plan de l'impérialisme; il sait qu'il pourra compter sur l'appui sans conditions des forces démocratiques et révolutionnaires, qui doivent se tenir prêtes à dénoncer la campagne mensongère et cynique que l'administration Reagan s'apprête à déverser.

A. M.

Manifestation nationale de soutien au peuple salvadorien

Environ 2500 à 3000 personnes ont participé samedi 17 janvier à la manifestation de soutien au peuple salvadorien à Berne, et non un millier, comme l'a relaté la presse bourgeoise. La manifestation, partie de la gare, s'est rendue devant l'ambassade des Etats-Unis. Là, un membre du Front démocratique révolutionnaire a pris la parole pour dénoncer la répression féroce de la junte au pouvoir au Salvador et le danger d'intervention des forces US, accru depuis l'élection de Reagan à la présidence, et a appelé à la solidarité internationale. Les manifestants ont demandé au Conseil fédéral de rompre son silence à propos de la lutte qui oppose le peuple salvadorien à la junte et de l'immixtion de pays comme les USA, le Honduras, le Guatemala et le Venezuela dans ce conflit. La manifestation n'était pas soutenue par le Parti socialiste, comme l'a relaté la presse bourgeoise (encore un mensonge !), mais par le Parti socialiste ouvrier (ex-LMR), entre autres organisations (cf. brèche précédente, no 245, 10 janvier 1981).

L'objet de la conférence était de discuter de l'indépendance de la Namibie sur la base du plan établi par le groupe des cinq (USA, Grande-Bretagne, Canada, RFA, France). Formulé après 3 ans de consultations entre le groupe des cinq, Pretoria et la SWAPO et adopté en 1978, ce plan prévoit l'indépendance pour la fin de l'année 1981. Il prévoit aussi le cessez-le-feu entre les troupes sud-africaines et la SWAPO pour mars 1981, suivi d'élections libres supervisées par les forces de l'ONU (casques bleus), et, dans le cas d'une victoire électorale de la SWAPO, le retrait presque total des troupes sud-africaines du territoire.

Dès le départ, la conférence fut confrontée à des problèmes de procédure : d'un côté la SWAPO, présidée par Sam Nujoma, ne reconnaissait comme interlocuteur que la délégation sud-africaine de M. Pik Botha, et de l'autre, la délégation sud-africaine menaçait de quitter la conférence si son statut d'observateur n'y était pas accepté. Cette menace provenait surtout de l'intention des Sud-Africains de mettre en avant la délégation namibienne, présidée par Danie Hough (administrateur sud-africain de la Namibie) et composée essentiellement de représentants de la DTA (Democratic Turnhalle Alliance). Installée au pouvoir à Windhoek en 1978 à la suite d'élections organisées par l'Afrique du Sud et auxquelles ne participait aucun représentant du peuple namibien, la DTA n'est pas reconnue par l'ONU.

En outre une délégation de la section interne de la SWAPO-Démocratique est arrivée en retard à la conférence ayant été retenue à Windhoek pour des "problèmes de passeport".

Ces problèmes de procédure sont significatifs dans la mesure où ils reflètent clairement les divergences d'intérêts des parties concernées.

La SWAPO, organisation fondée à la fin des années 50 et jouissant

actuellement d'un large soutien populaire, souhaiterait la mise en oeuvre du plan des cinq. En effet, faisant preuve d'un pragmatisme qui ne va pas sans rappeler celui de Mugabe et de Nkomo en Rhodésie, la SWAPO pourrait, en s'appuyant sur les puissances occidentales, accéder au pouvoir par voie électorale. Le cessez-le-feu, en outre, mettrait fin à une guerre de laquelle, malgré certaines opérations réussies des guérilleros, la SWAPO ne pourrait espérer sortir vainqueur. L'Afrique du Sud dispose de 40 bases et d'environ 75 000 hommes en Namibie et mène une guerre qui lui coûte 1 million de dollars par jour. Les raids sur des camps de guérilleros dans le nord du pays ainsi que dans le sud de l'Angola entraîneraient en moyenne, selon Newsweek, la mort de vingt combattants de la SWAPO par semaine, et les forces de celle-ci sont estimées à 7 000 hommes.

Pour l'Afrique du Sud, la Namibie est une cinquième province. Malgré un jugement de l'ONU en 1967 déclarant illégale sa présence sur le territoire namibien, l'Afrique du Sud - n'ayant d'ailleurs jamais prêté grande attention aux déclarations et aux résolutions de l'ONU - y concrétisa son pouvoir économique et politique. Les masses namubiennes subissent la même exploitation que celles d'Afrique du Sud et la grande majorité des travailleurs sont des contractuels. Les compagnies minières sud-africaines contrôlent toute l'exploitation et l'exportation des richesses minières de la Namibie. Premier producteur mondial de diamants et possédant d'importants gisements de cuivre, de plomb, d'étain, de zinc et surtout d'uranium, la Namibie est le quatrième exportateur africain après la République sud-africaine, le Zaïre et la Zambie. Les exportations namubiennes représentent environ 10 o/o des recettes en devises de l'Afrique du Sud. On comprend donc bien dans ces conditions pourquoi la RSA refuse le plan qui per-

Né pendant la première guerre mondiale dans le canton de Vaud, Henri Noverraz passa l'entre-deux-guerres en menant une "vie de boulingueur", travaillant de-ci, de-là.

De retour en Suisse lors de la deuxième guerre mondiale, il ne quitta plus ce pays sinon pour voyager.

Depuis 15 ans, il vit essentiellement de la peinture et de l'écriture.

Nous ne voulons point essayer ici de présenter son œuvre artistique; ce serait une gageure sur une seule page de ce journal. Nous espérons simplement, par cette interview, vous faire prendre connaissance de l'optique dans laquelle il œuvre.

NOVERRAZ: "Créer pour se défendre"

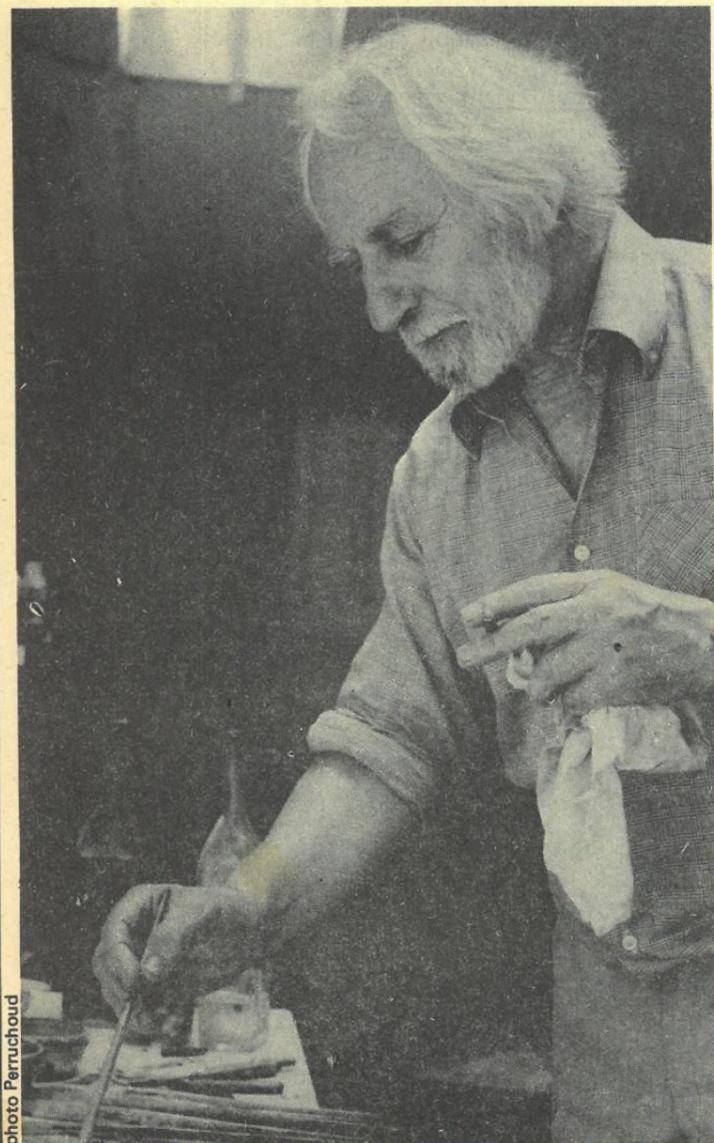


photo Perruchoud

"... depuis une quarantaine d'années je me cherche au travers de la peinture et de la poésie. Il ne me reste guère de temps pour me trouver. Je dois continuer."

Henri Noverraz a animé une trentaine d'expositions personnelles, une cinquantaine d'expositions collectives, a travaillé à des décors de théâtre, à l'illustration de diverses œuvres littéraires. Auteur d'une quinzaine de livres, il a également collaboré à des films en tant que figurant...

et acteur.

Vient de paraître : "Dessins inconnus de Noverraz", Editeur: Galerie-Service-Genève (en vente dans les librairies).

Prochaine exposition : dès le 21 mars 1981, à la Maison des Arts (Arfi) de Denges (près d'Ecublens / Vaud).

la brèche : Cela fait des décennies que tu luttas contre vents et marées pour pouvoir peindre et faire connaître tes œuvres. Aucun obstacle ne semble t'avoir découragé. Tu n'as pas toujours fait ce que tu voulais mais rien ne t'a fait renoncer à poursuivre le chemin choisi.

Noverraz : Lutter est le mot. Si nous pensons à la lutte ouvrière depuis 1845-1848 pour ne partir que de Marx et Engels, est-ce que le monde ne lutte pas lui-même contre l'exploitation de l'homme par l'homme ? — Il n'y a que 42 ans que je lutte pour pouvoir peindre et écrire. Comme par hasard, depuis l'année de la fondation de la IV^e Internationale. Alors, comment trouverais-je extraordinaire de devoir combattre pour m'exprimer ? — En fait, ce n'est que depuis une quinzaine d'années que j'essaie de "vivre" de mon art.

— Tu as raison, je n'ai pas encore cédé devant l'adversité et si je donne à mon entourage une impression d'opiniâtreté et d'optimisme, personne ne me voit parfois être à bout de patience et de force. Tu sais qu'à la concentration que requiert le métier — technique ou esthétique — s'ajoute l'usure des rivalités pour être exposé ou édité. — Il est vrai que je n'ai jamais songé au succès. J'ai toujours peint pour moi. Egoïstement. Pris dans les rets d'une recherche de moi-même. Les quelques amateurs et conservateurs de musées qui ont aimé mes travaux au point de les acquérir m'ont prouvé qu'il y avait une rencontre... Une seule rencontre, ne valait-elle la peine de continuer ? — Il y en eut heureusement beaucoup.

* Existe-t-il une réflexion pré-établie pour celui qui choisit le pinceau comme outil de travail ? — J'imagine qu'il en est des arts comme de toute vocation. Influence, continuité ou éclair ! — A l'instant de choisir, nul ne prévoit l'importance des problèmes professionnels et existentiels. L'urgence de se manifester par le moyen le plus près de ses facultés et puis, cette sorte de démon de l'expression accélèrent l'aventure. Le débutant obéit peut-être inconsciemment au besoin de créer pour se défendre, s'identifier ou se surprendre. Le jeu de la vie en fait !

* Un peintre exprime sa sensibilité dans ses tableaux et il doit les vendre pour pouvoir poursuivre son activité artistique et pour vivre. S'adresse-t-il donc forcément aux collectionneurs et aux acheteurs éventuels ? Sinon à quel public ? — D'abord, un peintre n'exprime pas absolument sa sensibilité dans ses tableaux. Violence, amour, fantasmes, humour ou jeu, disons qu'il s'exprime. Il va de soi qu'il doit vivre et pour cela toucher le plus large public possible.

— Le hasard qui n'en est pas à son premier coup de semonce, a voulu que mes amateurs les plus importants aient été les banques (peut-être n'est-ce pas tout à fait un hasard !).

— Les progrès techniques dans les procédés de reproduction des œuvres d'art et le développement des media (presse, télévision, etc.) devraient permettre aux artistes de mieux atteindre le public. Mais les rares promus sont ceux qui correspondent à des modes, à des engouements élitaires. Les rares artistes d'obédience ouvrière qui dépassent leur réputation locale, sont patronnés par de grands partis genre PC. Ce qui ne va pas toujours sans concessions ou grincements de dents. Il va sans dire qu'un révolutionnaire affirmé est exclu de cette forme de protectionnisme.

— En fait, l'œuvre devrait appartenir à tous, au peuple, d'où elle vient. Avec des cycles d'expositions gratuites et itinérantes dans les musées, accompagnés d'une documen-



La dame et le robot, 1969 (lavis et collage)

photo Daniel Vittet

tation didactique largement illustrée, nous élargirions les connaissances de nos camarades ouvriers, nous faciliterions l'approche de l'œuvre de nos artistes et leur popularité.

* Plus précisément, existe-t-il une possibilité pour un peintre-écrivain comme toi de s'adresser à un public plus large que celui des galeries d'art et des livres de luxe ? Certains artistes tels Brecht, Maïakovski et le mouvement surréaliste ont tenté, peut-être en vain, de toucher les usines ou la rue. Une telle démarche est-elle possible aujourd'hui ?

— Il y a le canal de la télévision, en 1965, un film m'a été consacré, il n'y a guère eu de retombées.

— La rue, l'usine sont de bons moyens pour élargir le dialogue art-public, avec la foule à laquelle nous appartenons. L'expérience rencontre un certain succès avec le théâtre et la musique, sous l'œil paternel des P.d.G. qui veillent à la "neutralité" des œuvres.

— En peinture, à part les calicots des manifs, je ne vois pas de résultats immédiatement lucratifs pour les peintres. Auraient-ils le droit de vendre des plaquettes de poèmes illustrés dans la rue ? — D'exposer leurs travaux sur les places ? — A quel prix négocier leurs créations qui leur auraient demandé tellement de temps parfois ? — Pour l'instant l'éditeur et la galerie me paraissent être les inévitables médiums entre artistes et public. Ces intermédiaires sont parfois des promoteurs efficaces, pas toujours des requins. Il est donc normal qu'ils gagnent leur vie par ricochet sur une vente profitable aux artistes. Le malheur serait le cercle vicieux qui les fait choisir un peintre "au goût du jour", ou exiger de leurs peintres qu'ils alignent leur création sur une demande. L'artiste doit-il s'aliéner et vendre ou croupir dans la misère de sa liberté ?

* La société automatisée et standardisée que tu dénonces fréquemment permet-elle au peintre de poursuivre en toute liberté sa démarche individuelle ?

— Oui, cette société-là permet tout à tous les artistes, pourvu qu'ils ne lui demandent rien. Mais dès qu'ils ont la prétention de vendre leurs œuvres ou de se faire publier, ils doivent passer par le chas de l'aiguille ou flagorner.

— En Suisse aussi nous avons notre goulag. Tu sais bien que les libertés individuelles sont toujours écrasées. La neutralité craint l'originalité !

— Il se peut que dans d'autres pays la standardisation puisse favoriser l'éclosion d'un artiste indépendant. Mais, je ne vois pas où...

— Notre élite est enchantée de se reconnaître en ses artistes compatriotes, à condition qu'ils aient été lauréats dans les grandes capitales étrangères. Il faut être sûr de ne pas se tromper ! — Et puis, il serait tellement vexant de louper "une valeur" avant "qu'elle ne monte".

* Ton passé émousse la curiosité : formation entièrement autodidacte, rencontres avec la guerre d'Espagne, avec la Résistance, avec le mouvement trotskyste... Quelle importance cela garde-t-il pour toi et qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

— Artiste ou ouvrier, il n'est pas possible de naître en 1915 et traverser indifféremment les événements contemporains sans prendre position. Mes conditions n'ont pas permis d'alternative. Je ne peux me targuer d'une activité politique autre que la vie dans son humilité et ses urgences. Etonné d'être encore là, je me demande parfois si nous n'avons pas manqué de ferveur et de cohésion dans la lutte et si actuellement nous ne retombons pas dans le même travers.

— Si je pouvais émettre ici un humble souhait en attendant que tous les ouvriers au monde prennent conscience de l'urgence d'une lutte sociale plus serrée — je souhaite une proche réunification des combattants de la IV^e Internationale. Les inévitables contradictions et divergences nous affaiblissent tout autant qu'une routine doctrinaire.

— Je ne suis pas un théoricien politique, je le sais. Mais comme on me reproche en littérature et en peinture de me disperser, je voudrais dire que c'est précisément dans cette remise en question permanente que se prépare le résultat, hors des préjugés et des cloisonnements. Même si ce n'est pas facile, il faut agir, malgré tout. Trotsky n'a-t-il pas écrit :

"Liberté complète dans la discussion, unité complète dans l'action".

5 janvier 1981

Propos recueillis par C. Ferrazino et Henri — Genève

Pologne :

« SAIGNEZ-VOUS, VOUS-MEMES ! »

"Nous allons cracher notre sang, mais nous ne paierons pas nos dettes" avait déclaré aux journalistes étrangers le vice-premier ministre Kisiel. "Comment l'argent emprunté a été utilisé : quelle somme a été utilisée pour accroître notre revenu et quelle somme a été gaspillée ou volée ?" répond en écho J. Ciesielski dans *Le Syndicaliste libre*, bulletin de Solidarité du complexe sidérurgique Huta Katowice (plus de 25 000 syndiqués à Solidarité). "Pour ma part j'attendrai avant de me tuer au travail que le parti et le gouvernement soient définitivement épurés d'éléments antisocialistes qui ont de manière si dynamique stoppé notre développement durant la dernière décennie et pourraient prolonger le paiement de la dette sur les décennies suivantes..." Et il propose, puisqu'il est question de sang, qu'on commence par saigner "ceux d'en-haut", pour résorber la dette extérieure... Cet article a été repris par une série d'autres bulletins syndicaux à travers la Pologne.

C'est le même débat qu'on retrouve aujourd'hui à l'occasion de l'affrontement sur le temps de travail et la semaine de cinq jours. La bureaucratie n'a qu'un seul argument, délayé à volonté par ses médias : pour sortir de la crise, il faut travailler, la semaine de cinq jours ne pourra être accordée qu'une fois "le bout du tunnel" en vue. Quant aux travailleurs, ils rétorquent qu'on ne peut sortir de la crise sans contrôle ouvrier sur la production et sur les choix économiques et que donc une réduction du temps de travail s'impose.

Le samedi 10 janvier, l'immense majorité des travailleurs polonais a ainsi pris ce qu'ils considéraient comme un dû, le samedi libre. En dépit des pressions de la bureaucratie, seules certaines pe-

tites boîtes (où Solidarité est encore faiblement implantée) et les briseurs de grève de certains "syndicats de branches" étaient au travail.

La bureaucratie a d'ores et déjà annoncé qu'elle est prête à l'épreuve de force au sujet du temps de travail : fin janvier, "les absences injustifiées" seront déduites sur les feuilles de paie. Car la revendication de réduction du temps de travail s'en prend à une prérogative considérée comme sacrée par les maîtres du pays : leur monopole absolu sur l'emploi du revenu national et sur les choix socio-économiques.

Ceci d'autant plus que les travailleurs commencent à remettre en cause, localement, le pouvoir des caciques : à Jelenia Gora (sud-ouest), les militants de Solidarité exigent la démission d'une dizaine de dignitaires locaux et celle du ministre chargé des affaires syndicales, Ciosek, ancien premier secrétaire du parti du département. A Olsztyn, Torun, Wloclawek, Krosno et Czestochowa, Solidarité formule des demandes similaires.

Grève nationale paysanne

Dans le sud-est du pays, à Ustrzyki Dolne, ce sont les paysans regroupés au sein de Solidarité rurale qui ont occupé la région avec les militants de Solidarité pour exiger l'enregistrement du syndicat paysan et l'ouverture au public des 4 000 hectares de forêt réservés aux chasses des dignitaires. Revendication lèse-majesté à répondu le premier secrétaire Kania en personne, dénonçant "les éléments contre-révolutionnaires issus de familles des anciens grands propriétaires fonciers". "Nous sommes résolument opposés, a-t-il ajouté, à toute tentative de semer

l'anarchie ou de constituer une opposition politique dans les campagnes."

La bureaucratie tente ainsi de procéder à une reprise en main. La milice a expulsé les militants qui occupaient la mairie à Ustrzyki Dolne et à Nowy Sacz. On annonce dans les milieux gouvernementaux qu'il n'est plus question de donner à Solidarité un temps d'antenne à la radio et à la TV et le projet de loi syndicale a été remis aux calendes grecques car il prévoyait la légalisation du syndicat paysan.

Solidarité rurale, de son côté, a riposté en formant un comité national de grève, exigeant son enregistrement ainsi que l'auto-organisation communale, une répartition égale des biens de production entre le secteur privé et le secteur étatique de l'agriculture et le droit des paysans à disposer librement de leurs terres. Ce mouvement, parti du sud-est, s'étend à l'ensemble du pays et des grèves du lait sont notamment envisagées. Solidarité soutient ces revendications et a appelé le mercredi 14 janvier à deux heures de grève dans une série d'entreprises.

Ainsi, après une courte accalmie mise à profit par Solidarité pour procéder à des élections, les affrontements reprennent autour des revendications de la durée du temps de travail et du contrôle des choix économiques et sociaux du gouvernement. Le mouvement paysan, après une période de structuration, part en lutte pour imposer ses acquis. Ceux qui se sont empressés, après les cérémonies de l'anniversaire des massacres de 1970, de proclamer qu'une "page de l'histoire est tournée" (*L'Humanité*) auront, une fois de plus, pris leurs désirs pour des réalités.

Cyril Smuga



Emprisonné depuis mai 1979 pour ses activités au sein de la Charte 77 et du VONS (Comité de défense des personnes injustement persécutées - Ligue tchécoslovaque des droits de l'Homme), Petr Uhl, militant marxiste révolutionnaire et auteur d'une analyse de la réalité tchécoslovaque parue récemment sous le titre "Le socialisme emprisonné"¹⁾, n'a pas cessé le combat. Son attitude exemplaire lui vaut de multiples vexations, comme en témoigne la lettre de Tchécoslovaquie que nous publions ci-dessous.

Ecrivez-lui, pour lui manifester (ainsi qu'à ses geôliers...) le soutien dont il bénéficie.

Tchécoslovaquie :

les normalisateurs s'acharnent contre Petr Uhl

Condamné à cinq ans de réclusion dans la deuxième section de l'éducation corrective, Petr Uhl se trouve, depuis janvier 1980, à l'adresse suivante : Petr Uhl, né le 8 octobre 1941, PS 1/6 PSC 789 53 MIROV, Tchécoslovaquie.

Mirov est caractérisé par le fait que les prisonniers sont répartis à l'intérieur de la prison en plusieurs groupes. Le groupe des "politiques" n'a pratiquement aucun droit. Les soins médicaux et les conditions hygiéniques sont très mauvais (1,5 m² pour un détenu). On emploie à leur encontre des pressions psychologiques, de multiples discriminations et des peines disciplinaires pour pouvoir éventuellement les incorporer dans la 3e section de l'éducation corrective²⁾.

Le 24 octobre, Petr Uhl a adressé au chef de la section de l'éducation corrective à Mirov, le lieutenant-colonel Ant. Kucera, une plainte dans laquelle il signalait la non-observation par le personnel de la prison de règlements en vigueur dans leurs rapports avec les détenus.

Le 30 octobre, il s'est adressé au procureur général de la République socialiste tchécoslovaque avec la demande d'être défendu, conformément à la loi, contre les mesures de discrimination à son encontre et à l'encontre des autres condamnés selon le chapitre 1 du Code pénal.

Le 24 novembre, Petr Uhl se plaignait qu'on lui rendait impossible la lecture des quotidiens.

La plainte suivante, adressée au procureur d'Ostrava, Hlavacek, concernait les mauvaises conditions hygiéniques et la non-observation des normes en vigueur (l'exiguïté de l'espace habitable, etc.).

Les protestations de Petr Uhl sont ignorées, ses lettres ne sont pas expédiées aux fonctionnaires respectifs, on ne les examine pas. L'initiative de Petr Uhl suscite des réactions de vengeance du personnel de la prison.

Du 4 novembre au 4 décembre, Petr Uhl était puni de ce qu'on appelle "la correction", ce qui signifie le séjour dans l'isolateur. On lui a retiré 75 o/o de son argent de poche ainsi qu'un colis, les lettres de sa femme lui sont, soit non remises, soit déclarées non conformes et on ne lui lit que les salutations du début et de la fin.

Toutes ces punitions sont justifiées par des prétextes inventés de toute pièce. L'éducateur, le colonel Moravek, a déclaré que "Petr Uhl ne sortira pas de sitôt du trou".

Toutes ces actions montrent que Petr Uhl doit être isolé le plus possible et il est également à craindre qu'il ne soit transféré dans la 3e section de l'éducation corrective.

Petr Uhl souffre d'une bronchite chronique et dans le milieu froid et humide de la prison (notamment dans la "correction") il y a peu d'espoir d'une amélioration.

1) "Le Socialisme emprisonné", Stock/La brèche. En vente aux librairies La Taupé, 8bis rue de la Tour, Lausanne et 22 rue Saint-Léger, Genève.
2) La troisième section est celle où les conditions de détention sont les plus dures.



"Proletaires de toute les entreprises, unissez-vous !", proclame une banderole lors du congrès de Solidarité rurale. En bas, les délégués paysans se rendent au congrès.